TRAVAUX

DU Dr FOURNIER DE LEMPDES,

ANCIEN CHEF DE CLINIQUE DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,

PRÉSENTÉS AUX MEMBRES DE L'INSTITUT
A l'occasion de sa Candidature au Fauteuil resté vacant par le décès du baron LARREY.

1re Partie.

DÉCOUVERTES
DE LA SONDE DROITE ET DE LA LITHOTRITIE,

AVEC DÉMONSTRATIONS DE LA SUPÉRIORITÉ DE SES INSTRUMENTS **LITHOTRITEURS.**

2e Partie.
(Sous presse)

CURE DES HERNIES
ET
RÉDUCTION DE CELLES QUI SONT ADHÉRENTES,
PAR SES PROCÉDÉS.

3e Partie.
(Egalement sous presse)

Mélange d'Inventions
DE L'AUTEUR
RELATIVES AUX **RÉTENTIONS D'URINE**, AUX **ACCOUCHEMENTS**, A LA **VACCINE**, A LA **PHYSIOLOGIE DE LA VISION**, ETC.

INVENTION SOUS-MARINE.

Sic vos non vobis....

PARIS,
CHEZ L'AUTEUR, RUE TRAVERSIÈRE-SAINT-HONORÉ, 33;
CHEZ J.-B. BAILLIÈRE, RUE DE L'ECOLE-DE-MÉDECINE, 17;
A LONDRES,
CHEZ H. BAILLIÈRE, 219, REGENT STREET.

FÉVRIER 1843.

8

LETTRE

DU

Dr FOURNIER DE LEMPDES,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,

A M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

ADRESSÉE LE 20 DÉCEMBRE 1842,

Pour faire agréer sa Candidature
à la Place laissée vacante par le décès du Bon LARREY.

Monsieur le Président,

Si, pour occuper à l'Académie royale des Sciences le fauteuil resté vacant par la mort de l'illustre baron Larrey, il fallait un membre qui eût rendu autant de services que lui aux armées, aux ambulances et aux hôpitaux, s'il fallait encore égaler les vastes connaissances des illustrations qui composent cette célèbre assemblée, je n'oserais me présenter pour candidat; mais, si vous avez l'intention d'accueillir dans votre sein un docteur qui ait fait des découvertes majeures, soit dans l'art de guérir, soit dans d'autres sciences, je pourrais peut-être mériter vos suffrages.

Grandement affaissé par des maladies et tristement préoccupé sans cesse

par des chagrins domestiques, je n'ai pu, comme bien d'autres, me prévaloir souvent de mes découvertes et de leurs succès; c'est pourquoi quelques unes d'elles sont tombées dans le domaine public. Je ne puis que louer les jeunes chirurgiens, témoins en 1817 et 1818 de mes travaux sur la lithotritie, qui ont su atteindre mon but en secourant l'humanité souffrante; mais j'ai, dans les temps, abondamment prouvé dans le sein de votre assemblée comme ailleurs, par divers mémoires, par divers ouvrages et par les journaux, que je suis l'unique auteur de la lithotritie et des sondes droites, ce dont les preuves matérielles remontent à 1812, et que mes instruments, que j'ai été obligé de fabriquer moi-même faute de rencontrer des ouvriers capables, sont de beaucoup supérieurs aux autres, ainsi que je puis le démontrer : c'est par des preuves irrécusables et par la supériorité de mes instruments que j'ai pu maintes fois fermer la bouche à ceux qui se disputent la priorité de la découverte de la lithotritie.

Favorisé par un esprit inventif et toujours animé du désir d'être utile à mes semblables, je n'ai pas dédaigné de me livrer, comme Camper et Arnault de Villeneuve, à la fabrication des bandages herniaires, et à sortir cette science de la routine ignorante où elle était reléguée; et je crois avoir rendu un service immense à la société en opérant une révolution complète dans le traitement des hernies qui affligent un quinzième des populations. C'est ce qui me permet de guérir les huit dixièmes de ces maladies, de réduire sans opération la majeure partie des hernies adhérentes, ainsi que la plupart de celles qui sont étranglées, et de les contenir toutes parfaitement, quelles que soient les difficultés. Un rapport académique du baron Larrey a sanctionné le mérite de ces inventions. Il serait trop long d'énumérer ici les divers autres travaux que j'ai faits dans l'art de guérir, et dont une partie se trouve consignée dans les ouvrages que je me propose de vous adresser.

Si, par mes découvertes chirurgicales, j'ai pu rendre des services assez importants pour mériter les suffrages des savants de cette Académie, je crois pouvoir encore espérer d'eux un accueil favorable par l'invention nautique dont je viens de doter la société, à raison des grands bienfaits qu'elle est à même de procurer. Cette invention, que j'ai publiée dès 1827 par les principaux journaux de la capitale, notamment par le *Courrier Français* du 6 et le *Constitutionel* du 13 juillet de ladite époque, a été aussi déposée sous cachet à l'Académie des Sciences le 26 octobre 1840, pour m'en conserver la priorité, en même temps que je l'adressais au ministère. Elle consiste 1° en appareils qui permettent de respirer librement sous les eaux et de s'y restaurer par des boissons; 2° en un bâtiment sous-marin de l'intérieur duquel on peut

sortir pour y rentrer sans que l'eau pénètre dans le navire. Il est facile de concevoir les immenses résultats auxquels elle doit conduire, lorsque déjà les Anglais, quoique avec une faible partie de mon invention, ont, d'après le rapport des journaux, opéré quantité de sauvetages durant le cours de 1842, même de navires entiers engloutis depuis longues années. J'ose donc espérer que Monsieur le Président voudra bien nommer une commission pour décider du mérite de mon travail sur cette découverte, que je vais me hâter de lui transmettre.

J'ai cru devoir joindre à la présente les *fac-simile* des attestations des médecins, chirurgiens et professeurs marquants dans les écoles, qui ont été dès 1812 et 1817 témoins de mes travaux sur la lithotritie *, et beaucoup d'autres preuves non moins irrécusables. C'est ainsi, Monsieur le Président, qu'en démontrant clairement la réalité de mes titres comme inventeur et praticien, je crois pouvoir prier l'illustre assemblée que vous présidez de vouloir bien accueillr ma candidature.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

F. FOURNIER DE LEMPDES.

Rue Traversière-Saint-Honoré, 33.

* Les *fac-simile* qui ont été distribués à tous les Membres de l'Institut sont ceux des certificats de MM. le Baron RICHERAND, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris, et BIETT, Médecin en chef de l'Hospice Saint-Louis, qui, l'un et l'autre, ont vu, en 1817, le docteur Fournier de Lempdes expérimenter ses instruments lithotriteurs dans les amphithéâtres de cet Hôpital; CHOMET, Chirurgien et Professeur à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, qui lui a facilité, dès janvier 1812, ses expériences sur la lithotritie; et MARMONTEL, ancien Chirurgien, Professeur de Rhétorique, qui a vu et tenu entre les mains ses instruments de lithotritie et ses sondes droites en 1812.

Imprimerie de GUIRAUDET et JOUAUST, 315, rue Saint-Honoré.

TRAVAUX

DU DR FOURNIER DE LEMPDES,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,

NOTAMMENT SES INVENTIONS

DE LA SONDE DROITE ET DE LA LITHOTRITIE,

AVEC

Démonstrations de la Supériorité

DE SES

INSTRUMENTS LITHOTRITEURS.

SES NOUVEAUX PROCÉDÉS ET BANDAGES

POUR LA

Cure des hernies.

Paris,

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST,

315, RUE SAINT-HONORÉ

FÉVRIER 1843

Les pièces probantes, avec les dates auxquelles remontent les preuves qui constatent que le docteur Fournier de Lempdes est le vrai auteur de la lithotritie, des sondes droites et des injections forcées, se trouvent aux pages indiquées ci-dessous.

Preuves sur la priorité de la lithotritie.

Preuves sur la priorité de la sonde droite.

QUESTIONS ADRESSÉES

PAR LE MINISTRE

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE

LE 12 MAI 1827,

AUXQUELLES L'ACADÉMIE N'A PAS ENCORE RÉPONDU.

1re QUESTION.

Le docteur Fournier de Lempdes est-il le premier auteur des sondes droites dont il a présenté les modèles?

Existe-t-il quelques écrits ou relations établissant que des algalies droites ont été employées avec succès sur des sujets vivants dans des cas graves de rétention d'urine, lesquels écrits auraient précédé la lettre insérée dans les feuilles du 7 mars 1822 des deux journaux du Puy-de-Dôme où se trouve rapportée la cure opérée deux mois auparavant par ce médecin au moyen des sondes droites de son invention? S'il en existe, indiquer le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage où ces relations sont consignées.

2e QUESTION.

Les injections forcées de divers liquides, que ce docteur annonce avoir employées pour vaincre les obstacles qui s'opposent à l'introduction de la sonde dans la vessie, étaient-elles en usage avant qu'il en eût publié l'avantage dans un prospectus imprimé en novembre 1824, et pourrait-on indiquer un ouvrage qui en eût parlé antérieurement à ce prospectus?

Doit-on regarder en outre ces injections comme efficaces pour faciliter l'introduction de l'algalie?

3e QUESTION.

La méthode exposée par ce médecin, au moyen de laquelle il parvient à sonder les affectés de rétention d'urine et à éviter la ponction de la vessie dans les cas de grands obstacles produits par l'oblitération plus ou moins complète du canal de l'urètre, a-t-elle été indiquée par d'autres personnes de l'art? Si l'on a connaissance que ce procédé, tel que le sieur Fournier le décrit, ait déjà été rapporté, l'Académie voudra bien désigner l'ouvrage où il en aurait été fait mention.

4e QUESTION.

D'après les mémoires, preuves et documents fournis par le sieur Fournier, ce médecin doit-il être reconnu pour avoir le premier imaginé des procédés et inventé un ensemble d'instruments qui, introduits par l'urètre, vont saisir et triturer la pierre dans la vessie, pour l'extraire ensuite par les voies naturelles sans avoir recours à l'opération de la taille? Dans le cas contraire, indiquer les chirurgiens qui auraient fait sur le cadavre ou sur le vivant des tentatives de lithotritie avant 1812.

5e QUESTION.

Dans le rapport, l'on voudra bien prononcer si les instruments et les procédés lithotriptiques exposés dans les mémoires de ce docteur sont ou non différents des instruments et procédés déjà connus, et s'ils offrent ou non des avantages sur ceux qui sont en usage.

6e QUESTION.

On invite également à dire si le système de cet auteur sur la vision a obtenu ou non l'approbation de la société (1).

7e QUESTION.

Quelle est enfin l'opinion de l'Académie 1° sur l'instrument imaginé par le sieur Fournier et servant à introduire la mèche dans le canal nasal en pratiquant l'opération de la fistule lacrymale ? (2)

2° Sur les moyens qu'il a employés avec succès pour parvenir à extraire l'enfant dans un accouchement contre nature ? (3)

OBSERVATIONS.

L'Académie royale de médecine n'ayant point répondu aux questions ci-dessus adressées par le Ministre, ne peut-on pas croire qu'elle ait sanctionné par son silence la priorité du docteur Fournier de Lempdes à ces inventions.

---

(1) Voir le § 20 à la fin de cette publication.
(2) Voir le § 2 idem.
(3) Voir le § 5 idem.

EXTRAIT DE L'AMI DE LA CHARTE,

JOURNAL DU PUY-DE-DOME, DE LA HAUTE-LOIRE, DU CANTAL ET DE LA CORRÈZE,

DU 24 AOUT 1839.

Sur les Démarches infructueuses du docteur FOURNIER DE LEMPDES *auprès des Académies au sujet de sa Découverte de la Lithotritie.*

LITHOTRITIE. — M. FOURNIER DE LEMPDES.

C'est une erreur trop accréditée que nous entreprenons de redresser, et non un cours de lithotritie que nous voulons professer ici; aussi serons-nous sobres de technologie chirurgicale. Les instruments du médecin que nous essayons de venger d'une double spoliation de fortune et de gloire savent on ne peut mieux sonder les replis de la partie délicate sur laquelle ils opèrent; mais notre plume n'essaiera point de les suivre dans une description minutieusement analytique de leur ingénieux travail. Nous n'avons soutenu de thèse devant aucune faculté, et notre ignorance n'a point reçu de passeport pour pénétrer au delà du col de la vessie; mais notre bonne foi et notre conviction sont aussi hardies que notre ignorance même est scrupuleuse. Mais pour proclamer une vérité, pour ôter le boisseau de dessus la lumière, il n'est pas nécessaire d'avoir été breveté docteur par un jury médical, il ne faut pour cela que se sentir un cœur droit et honnête, qui s'indigne devant tout déni de justice. M. Fournier de Lempdes ne serait point notre compatriote qu'il eût trouvé également à son service le secours de la publicité dont nous disposons; c'eût été un plaisir pour nous de faire valoir ses droits méconnus, de répéter ses protestations étouffées par nous ne savons quelle invisible puissance: car c'est un devoir pour tout organe de la presse d'essayer de réparer le préjudice qu'un citoyen a pu recevoir, ou du silence partial de quelques journaux, ou des analyses infidèles de quelques autres, et de faire ainsi trouver le principe de l'indemnité dans l'instrument même du dommage. Mais M. Fournier de Lempdes appartient à ce département, sa gloire est la nôtre, nous sommes intéressés à revendiquer l'honneur d'une découverte si utile à l'humanité. Cet estimable docteur avait donc, on le voit, plus d'un titre à l'appui de la presse clermontoise; il a eu raison de l'invoquer avec confiance, et ses avocats naturels s'empressent de faire valoir ses droits avec toute l'énergie d'une conviction profonde.

Et que parlons-nous d'avocats? quelle allusion faisons-nous ici à un procès? Pour le malheur de M. Fournier de Lempdes, il n'y a point eu de procès, on n'en a point voulu; il n'y a point eu de juges, on n'en a point trouvé. C'est vainement qu'il a mis ses adver-

saires au défi : un silence prudent a laissé sans réponse des réclamations que des rivaux plus sûrs de leurs droits se fussent empressés de confondre si elles eussent été mal fondées. C'est vainement qu'une lettre officielle du ministre de l'intérieur a appelé, en 1827, l'attention de l'academie sur ce grave et sérieux débat; l'académie est restée muette. Le scandale n'a point été poussé jusqu'au point de débouter M. Fournier de sa demande, mais on s'est constamment refusé à en discuter le mérite; une sentence injuste ne l'a point dépouillé de l'honneur de sa précieuse découverte, mais on a passé outre sur sa plainte. L'intrigue a étouffé sa voix sous le poids d'une accablante indifférence, elle a détourné l'attention publique de ses réclamations; signalée, poursuivie par lui avec une indignation désespérée, la cabale s'est laissée honteusement accuser d'imposture; elle s'est bouché les oreilles. La dénégation était impossible, le silence suffisait, il était plus sûr.

La priorité de M. Fournier de Lempdes, dans la découverte de l'opération chirurgicale connue sous le nom de lithotritie, résulte de l'attestation du baron Richerand lui-même, et des certificats les plus dignes de foi: ces certificats ont été déposés, légalisés; plusieurs des signataires existent encore aujourd'hui. Dans notre département, au sein de notre ville, les preuves frapperont tous les yeux qui voudront voir, toutes les oreilles qui voudront entendre. Quoi! ces témoignages suffiraient pour faire tomber la tête d'un coupable devant une cour d'assises, et ils ne pourront frapper l'intrigue! Nous avons nous-mêmes vu des confrères du malheureux docteur déplorer l'injustice dont il est victime. Il n'est que trop à plaindre en effet, car on imagine difficilement une douleur plus poignante, un tourment plus incessamment rongeur que la douleur et le tourment qui déchirent l'âme froissée par cette indifférence complice de l'usurpation triomphante, et par ce silence homicide; toutes ses protestations passent inaperçues; il n'en obtient l'insertion dans les journaux que dans les colonnes indiquées à l'indifférence des lecteurs par le voisinage et la compagnie des annonces payées; encore faut-il quelquefois qu'il arrache cette insertion par des menaces de poursuites juridiques. Mais toujours une mystérieuse conjuration met une sourdine sur ses plaintes, sa voix expire sans retentissement, sa douleur n'a point d'écho. Oui, cette indifférence est meurtrière, nous ne craignons pas de le dire, et nous comprenons si bien toute l'amertume de ce spectacle, nous nous associons si profondément aux tortures de l'homme de talent qui assiste au triomphe des rivaux couverts de ses dépouilles, qui voit les juges détourner les yeux de ses titres, fermer leurs oreilles à ses plaintes perdues sous les applaudissements dont ils couvrent les spoliateurs, que nous concevons qu'on meure d'une aussi affreuse déception : il y a tant de manières de tuer un hommme!

Nous sommes parfaitement à l'aise pour nous prononcer en faveur de la priorité de la découverte du docteur Fournier sur MM. Civiale, Leroy et Amussat, qui se sont fait adjuger cet honneur, parce que nous travaillons avec les preuves sous les yeux, et au milieu des témoins qui ont recueilli ses confidences, vu ses essais, assisté à ses expériences. Nous voulons bien ne pas nous étonner de voir ces trois jeunes chirurgiens découvrir dans le même mois de la même année (en 1823), par une inspiration soudaine et commune, l'opération dont leur ancien s'occupait dès 1812; ils peuvent avoir ignoré l'antériorité de notre compatriote; mais ils auraient dû au moins avoir la loyauté de reconnaître l'exactitude des faits qu'il proclame; aussi croyons-nous leur attribuer une part suffisante de

mérite en ne voyant en eux que les Améric Vespuce de la découverte chirurgicale dont M. Fournier est à nos yeux, et sera aux yeux de tous les gens de bonne foi qui voudront s'éclairer, le Christophe Colomb. Maintenant nous n'oserons point nous prononcer d'une manière aussi hardie sur la supériorité relative des instruments lithotriteurs employés par tous les prétendants à cette précieuse découverte, parce que notre compétence ne peut aller si loin, et que les éléments de notre conviction ne sont plus de la même nature.

Ce n'est pas que, pour notre compte, nous soyons embarrassés de donner la préférence, ni même les raisons de cette préférence, si cela était nécessaire. Nous avons assisté à une séance dans laquelle le docteur Fournier, en présence de deux de ses confrères, nous a initié aux mystères de la lithotritie, et a déployé successivement devant nos yeux le mécanisme des instruments qu'il fabrique lui-même. De ses explications lucides et ratifiées par l'approbation des médecins qui les entendaient comme nous, la supériorité des instruments du docteur Fournier nous a paru ressortir évidente, incontestable. Néanmoins nous devons nous défier de notre jugement; aussi n'avons-nous pas la prétention d'émettre une sentence, mais une conviction réelle, profonde, qui sera partagée, nous le croyons, par tous ceux qui voudront recevoir du docteur des explications analogues qu'il s'empressera de leur donner; les éléments de comparaison seront sous leurs yeux, ils prononceront. Quant à nous, si nous étions atteints de la douloureuse maladie de la pierre, nous ne balancerions pas à nous remettre entre les mains du docteur Fournier; c'est un témoignage que nous pouvons, que nous devons lui rendre. La foi dans ses procédés est descendue au fond de notre âme. Ses explications ont satisfait notre intelligence. Que si un malade se défiait de son jugement, il peut se faire accompagner de son médecin ordinaire; nous ne doutons pas que si le broiement du *calcul* est jugé indispensable, le soin n'en soit confié à M. Fournier. Ce médecin nous apprend que c'est le désir de guérir son père, affligé de cette cruelle affection, qui a dirigé son intelligence dans cette étude et soutenu son courage. On sent, en effet, aux précautions infinies du mécanisme de l'instrument, qu'il n'y a que la tendresse filiale qui ait pu, au milieu des préoccupations qui tendaient au broiement du *calcul*, s'entourer de tant de ménagements, pour diminuer la douleur de cette difficile opération par les merveilleuses proportions du lithotriteur, et écarter tout danger par l'admirable combinaison des pièces qui peuvent se briser, même sans les conséquences déplorables qui suivent de pareils accidents quand on emploie les autres instruments. Il nous a semblé reconnaître dans les instruments de ses rivaux beaucoup d'empressement à exploiter la découverte, et dans les siens plus de préoccupations pour obtenir la guérison et tromper la douleur.

Nous sommes obligés de renvoyer nos lecteurs, pour parfaire leur conviction sur pièces authentiques et sur descriptions fidèles et détaillées, à une brochure de M. Fournier sur *la Lithotritie perfectionnée et la guérison des hernies;* car M. Fournier s'est créé une magnifique spécialité par ses ingénieux et si efficaces procédés dans le traitement de ces affreuses maladies; il ne s'est point plus lassé de travailler que l'intrigue ne s'est lassée de le dépouiller de ses travaux. Mais qu'il se console et se rappelle les consolations que lui offrait l'amitié d'un magistrat touché de sa douleur. Il n'y a point de prescription pour les découvertes qui honorent la science et soulagent l'humanité.

DÉMONSTRATIONS POSITIVES

SUR LA

PRIORITÉ DE L'INVENTION DE LA SONDE DROITE

Présentées par le docteur FOURNIER DE LEMPDES

AUX MEMBRES DE L'INTITUT

A L'OCCASION DE SA CANDIDATURE A LA PLACE LAISSÉE VACANTE PAR LE DÉCÈS DU BARON LARREY.

Mes démarches auprès des Académies pour réclamer la priorité des découvertes de la lithotritie et de la sonde droite n'ayant pas réussi, je n'aurais jamais songé à me porter canditat pour le fauteuil de l'Académie royale des sciences, qui attend le remplaçant du baron Larrey; mais, après avoir vu trois chirurgiens s'étayer de mes découvertes pour motiver leur présentation à ce fauteuil, j'ai pensé qu'en me présentant avec des pièces aussi puissantes, aussi incontestables (1) que celles ici incluses pour constater que je suis le véritable auteur de ces inventions, l'on n'aurait pas lieu de trouver mal fondées mes tentatives pour arriver à ce fauteuil. Ma résolution pour cette candidature ayant été tardive, je ne puis faire qu'à la hâte un exposé succint de mes travaux, me réservant de les développer convenablement dans un ouvrage plus étendu.

C'est avec juste raison que le public médical, et notamment M. l'académicien Amussat, sont convaincus qu'il fallait avoir préalablement découvert le moyen de sonder les hommes avec des algalies droites, pour être conduit, dans le principe, à s'occuper de la lithotritie avec quelque chance de succès. En effet, on n'a pas pu, lors des premiers jets de cette invention, se faire une juste idée de la possibilité de

(1) Voyez les Certificats, page 39.

saisir, de perforer et de broyer la pierre dans la vessie autrement qu'avec des instruments droits. Ne sachant pas que d'autres avant M. Amussat aient annoncé dans Paris la possibilité de sonder les hommes avec des algalies droites, il était tout naturel au public médical de la capitale de lui accorder la priorité d'invention des sondes droites, et conséquemment de la lithotritie, sur MM. Civiale et Leroy d'Étioles. Mais, la première publication de M. Amussat sur la sonde droite ne se trouvant que dans le cahier d'avril 1822 du *Nouveau Journal de médecine*, cahier qui ne parut qu'en mai, il me devient facile d'établir que, par des publications dans les journaux bien antérieures à celle de M. Amussat, je prouve tout aussi clairement que je suis l'unique auteur de la lithotritie et des sondes droites que je le prouve encore par les nombreux témoignages irrécusables que je possède et que j'ai depuis long-temps communiqués au public.

Quiconque prendra la peine de lire ce qui suit reconnaîtra facilement que je suis le premier qui ait fait usage des sondes métalliques entièrement droites pour franchir les rétrécissements de l'urètre et pour pénétrer dans la vessie de l'homme; que je suis le premier qui ait démontré par les succès de sa pratique les grands avantages qu'elles ont sur les courbes dans des cas compliqués par les maladies de ce canal, et la lettre de M. Cohendy est là pour justifier ce que j'avance. Cette lettre de mon client, au sujet de mes sondes droites, parut dans les deux numéros du 7 mars 1822 des deux journaux de Clermont-Ferrand, l'un intitulé le *Journal du Puy-de-Dôme*, l'autre *l'Ami de la Charte*. Conséquemment, cette publication est antérieure de deux mois à celle de M. Amussat, attendu que le cahier du *Nouveau Journal de médecine*, où se trouvent consignées les premières idées de cet académicien sur la sonde droite, ne parut qu'en mai 1822, juste deux mois après les publications de l'immense résultat obtenu par l'emploi de mes algalies droites sur ce malade. Il est aussi à remarquer que cette lettre du sieur Cohendy indique que c'est le 18 ou le 19 janvier précédent que je l'avais sondé. Il résulte évidemment de cette publication que j'étais passablement expérimenté sur l'usage des sondes droites, cent jours avant que M. Amussat se bornât à publier seulement de simples idées conjecturales sur ce nouveau mode de cathétérisme.

Pour que l'on puisse comparer facilement le mérite de la publication de M. Amussat avec la lettre de mon client, j'ai cru devoir transcrire littéralement ce que publia ce jeune élève en chirurgie dans le *Nouveau Journal de médecine*, cahier déjà cité (1) : « Convaincu que l'urètre n'offre qu'une légère flexion sous et derrière la » symphyse des pubis, j'ai été conduit à donner *beaucoup moins de courbure à la* » *sonde* que ne le font plusieurs chirurgiens et à la redresser *presque entièrement*

(1) M. Amussat ne reçut son diplôme de docteur que le 29 août 1826.

» sur un malade affecté d'une fistule urinaire avec rétrécissement du canal; dans » ce cas j'ai pressenti l'avantage qu'il y aurait à pouvoir tourner la sonde avec les » doigts, comme un stylet explorateur des fistules, pour parvenir à franchir plus » facilement l'obstacle, sans risque de faire des fausses routes. »

Si l'on fait attention à ce récit, sur lequel M. Amussat s'appuie si fort pour établir sa priorité à l'invention de la sonde droite, l'on n'y voit rien qui démontre bien clairement qu'il fût réellement convaincu de la possibilité d'arriver à la vessie avec des instruments complétement droits : car, s'il en était autrement, pourquoi n'aurait-il pas positivement affirmé qu'il sondait avec des sondes droites, au lieu de dire qu'il avait été conduit à donner *beaucoup moins de courbure à la sonde?* Et lorsqu'il annonce l'avoir redressée presque entièrement sur un seul sujet, cela ne peut signifier non plus qu'elle était complétement droite. L'on n'est pas plus fondé à croire qu'il a voulu indiquer la forme exactement droite de son algalie lorsqu'il dit : « qu'il a pressenti l'avantage qu'il y aurait à pouvoir tourner la sonde avec les doigts, comme un stylet explorateur des fistules. » Car qui ne sait que le stylet explorateur peut à l'instant recevoir toutes les courbures qu'on désire lui donner, tandis que la sonde courbe métallique ne peut être entièrement redressée sans se fracturer? Quel est le chirurgien qui n'a pas fréquemment courbé son stylet, afin qu'en le tournant sur son axe son extrémité pût pénétrer plus facilement dans les sinuosités tortueuses ou rencontrer celles qui sont latérales à la première direction de la fistule? D'après cela, il demeure évident que c'est uniquement d'après l'idée d'une certaine courbure de la sonde que M. Amussat a entrevu la possibilité de contourner plus facilement les obstacles qui dévient l'urètre, afin d'éviter, comme il dit, de faire de fausses routes : car, d'après les préceptes de cette époque, il ne pouvait, lui, encore sur les bancs de l'école, entrevoir alors qu'on pût, avec des tubes droits, franchir les obstacles d'un canal tortueux sans faire de fausses routes; et, si jamais il en avait eu la pensée, l'innovation était trop importante pour qu'il ne l'eût pas exprimé d'une manière plus formelle et plus positive. Ce qui prouve bien que des résultats si nouveaux et si précieux, tant pour les maladies de l'urètre que pour la lithotritie, ne peuvent appartenir qu'à un praticien expérimenté depuis long-temps sur l'usage de la sonde droite.

Si l'on compare un instant la diction de M. Amussat au récit clair et positif de la lettre de M. Cohendy, peut-on ne pas être frappé de l'énorme distance qui sépare de moi ce chirurgien au sujet de la création de la sonde droite? En effet, tandis que du côté de ce docteur tout n'est que soupçon, doute et incertitude, avec des sondes seulement moins courbes que les autres, de mon côté, au contraire, tout est positif, lumineux, pour établir d'une manière indubitable la supériorité de mes sondes entièrement droites sur celles qui sont courbes. On doit remarquer en outre que c'est M. Amussat qui a avancé lui-même ce qu'il a voulu, sans crainte de contrôle, tandis que, de mon côté, c'est un malade connu de tout Clermont-

Ferrand, qui, de son propre mouvement et en vue du bien public, a publié le succès de mon invention d'après l'impulsion de sa conscience. Et, si l'aide d'anatomie de l'école de Paris avait la facilité de choisir dans les nombreux hôpitaux de la capitale les sujets les plus favorables à l'expérimentation de ses idées, il en était tout autrement à mon égard. M. Cohendy était, ainsi qu'il le dit, douloureusement affecté, depuis longues années, d'une grave rétention d'urine; il avait eu nombre de fois recours à la sonde ordinaire pour vider sa vessie, et son urètre était tellement parsemé d'obstructions, rendant le passage des instruments extrêmement difficile, qu'il assure que le chirurgien habile et consommé dans la pratique qui se rendit auprès de lui avant moi ne put, malgré ses efforts et ses nombreuses tentatives, pénétrer jamais dans la vessie pour procurer l'évacuation des urines et le délivrer des affreux tourments auxquels il était en proie depuis trente heures.

Si je possède aujourd'hui la publication de la lettre de M. Cohendy pour établir sûrement ma priorité à l'invention de la sonde droite, je dois cette preuve uniquement à la philanthropique reconnaissance de ce malade, que je sauvai de la ponction de la vessie, qui lui avait été proposée par le pratricien dont il reçut les soins avant les miens, et qui, pour avoir voulu, dans un cas urgent, franchir avec une sonde courbe les obstructions de l'urètre, avait occasionné les fausses routes qui sont rapportées dans le certificat de M. Marmontel. La publication de cette lettre, qui est une pièce de conviction, démontre évidemment que j'étais alors bien plus dominé par le désir de sauver et de guérir mes malades que par celui de proclamer mes travaux et de prendre date pour mes inventions. Sans une circonstance heureuse, uniquement due au hasard, je n'aurais donc pas cette importante preuve à offrir, car je ne pensais certes pas avoir jamais besoin d'assurer mes droits à des découvertes majeures qui étaient connues de toute la ville de Clermont-Ferrand.

Copie textuelle de la lettre de M. Cohendy insérée le 7 mars 1822 dans les deux Journaux de Clermont-Ferrand.

« A Monsieur le Rédacteur,

» La reconnaissance et l'humanité, Monsieur le Rédacteur, me font un de-
» voir d'instruire le public d'une nouvelle découverte à laquelle je dois la vie.
» Atteint depuis longues années de fréquentes rétentions d'urine, j'éprouvai le 18
» janvier dernier, à la suite de quelques excès, les accidents les plus graves de
» cette terrible affection. Je souffris beaucoup toute la soirée; je passai en outre
» la nuit, ainsi qu'une partie du lendemain, dans les tourments les plus affreux,
» et les tentatives d'un chirurgien plein de mérite, pour me sonder, furent inu-
» tiles. Mes douleurs étaient extrêmes lorsque je me rappelai avoir été sondé très

» promptement, il y a dix ans, par M. Fournier de Lempdes, habitant de cette
» ville (Clermont-Ferrand); mais le mal était cette dernière fois au plus haut de-
» gré, et ce docteur ne put introduire aucune espèce de sondes en usage. Nulle
» ressource alors que celle de la ponction, dont les dangers se présentaient à moi
» avec la certitude d'une fin prochaine, lorsqu'il me proposa de m'introduire
» des sondes droites de son invention. L'assurance avec laquelle il me rapporta
» avoir parfaitement réussi dans d'autres cas très graves, et l'affreuse position
» où je me trouvais, achevèrent de me décider. Le succès en fût des plus heu-
» reux. Il surmonta très habilement tous les obstacles : il sortit une énorme quan-
» tité d'urine, et je me sentis aussitôt rappelé à la vie. Les sondes de cet opéra-
» teur sont si supérieures aux sondes courbes, qu'ayant depuis été sondé un
» grand nombre de fois par lui, leur introduction s'est toujours opérée presque
» sans douleur.

» Je vous prie, Monsieur le rédacteur, d'insérer ma lettre dans votre Journal.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» COHENDY (Antoine), *Place des Cordeliers.* »

Le *Journal des archives générales de médecine* ayant, au mois de mai 1826, attribué à M. Amussat l'honneur de l'invention de la sonde droite, j'adressai au rédacteur ma réclamation, accompagnée de la lettre de M. Cohendy, en le priant de les insérer l'une et l'autre dans son prochain numéro; mais ce rédacteur, craignant de détruire ce qu'il avait avancé en faveur du susdit docteur, ne crut pas devoir donner de la publicité à mes réclamations, et, tout en reconnaissant mon antériorité et la supériorité de mon invention, il essaya de soutenir que M. Amussat ne pouvait pas avoir connaissance de ma pratique de la sonde droite, attendu qu'on ne lisait guère à Paris les journaux de province (1). Il est facile de répondre à cette faible objection. Si M. Amussat avait alors habité quelque village reculé des Cévennes ou des Pyrénées, il serait possible d'admettre la version de ce Journal; mais, loin de là, ce praticien, alors élève de l'école de Paris, était à cette époque aide d'anatomie de la Faculté de médecine, et, en cette qualité, il devait nécessairement se trouver en rapport avec quelques uns des nombreux élèves en médecine du département du Puy-de-Dôme, qui avaient lu la lettre de M. Cohendy, ou qui en avaient entendu parler, et à qui elle rappelait mes expériences de

(1) C'est la seule objection qu'on m'ait opposée pour affaiblir ma priorité à l'invention de la sonde droite; je laisse à juger de son peu de valeur.

lithotritie que je faisais sous leurs yeux à l'hôpital de Clermont-Ferrand. Il est au contraire bien naturel de penser que c'est d'après le récit que ces étudiants lui firent sur l'efficacité de ma sonde droite et le succès de mes travaux pour le broiement de la pierre que M. Amussat se hâta de préndre date pour les faibles idées que la connaissance de ces innovations lui suggéra ; en outre il a dû connaître les expériences de lithotritie que j'avais faites en 1817 et en 1818, avec des instruments droits, dans les amphithéâtres des hospices de Saint-Louis et de la Pitié.

Lorsqu'une nouvelle importante qui est publiée par les journaux se trouve en peu de jours connue de trente millions de personnes, quoiqu'il n'y en ait pas trois cent mille qui lisent ces journaux, comment peut-on trouver extraordinaire qu'une découverte chirurgicale majeure, publiée par deux journaux politiques d'un chef-lieu de département, soit connue en deux mois des élèves de Paris, avides des innovations de la science qu'ils apprennent.

Lorsque, pour établir mes droits à la découverte de la lithotritie, je plaçai parmi les témoignages authentiques de ma priorité à cette découverte la publication de la lettre de M. Cohendy par les journaux politiques, publication qui est bien la première à établir d'une manière irrécusable l'efficacité de l'emploi des instruments droits dans les cas graves de rétentions d'urine, plusieurs de mes antagonistes cherchèrent aussitôt à insinuer que ces sondes étaient connues depuis un temps immémorial, et que l'ancienne chirurgie contenait des détails sur les sondes droites. J'ai eu beau lire avec la plus scrupuleuse attention tous les ouvrages cités par M. Civiale, je n'ai vu dans aucun qu'il fût question de sondes complétement droites, mais bien de sondes un peu courbes absolument semblables à celle de la prétendue invention de M. Amussat rapportée plus haut. Conséquemment je défie tous ceux qui pourraient soutenir le contraire de me montrer une seule publication antérieure à celle du 7 mars 1822 qui établisse, aussi authentiquement que cette lettre, qu'on a sauvé un malade d'une grave rétention d'urine à l'aide d'une sonde complétement droite. Si, parmi les nombreux ouvrages anciens et modernes que renferment les bibliothèques de la capitale, on n'a pu découvrir aucun exposé pratique sur l'usage de la sonde droite, qui approche de l'évidence et du mérite de celui que renferme la lettre de M. Cohendy, il demeure irrévocablement démontré que je suis réellement l'unique auteur de la sonde droite, dont j'ai découvert les grands avantages dès 1812.

Pour avoir, dans un cas aussi périlleux que l'était celui de M. Cohendy, osé déterminer ce malade à subir une seconde fois le cathétérisme forcé avec des algalies droites de mon invention, il fallait que je fusse bien certain de la réussite ; mais, pour avoir cette conviction, il fallait certes aussi que je me fusse livré depuis longues années à une étude particulière de l'urètre, et que j'eusse par suite reconnu les avantages précieux que présente la sonde droite, pour inventer, d'après la structure et les maladies de ce conduit, des instruments capables de

le parcourir sans danger, même dans des circonstances graves et difficiles, et n'ayant aucune ressemblance avec ceux qui étaient connus avant ma découverte (1); et, lorsqu'on n'est pas chirurgien d'hôpital, il fallait surtout s'être servi constamment de son invention depuis long-temps avec un succès décisif des plus complets. Ce qui le prouve, ce sont les attestations de MM. Bonabaud, médecin; Mavel père et fils; Marmontel, professeur de rhétorique, et Daguillon, propriétaire; attestations que j'ai consignées dans une brochure publiée en 1829 (2).

---

(1) Après avoir reconnu que les tissus de l'urètre avaient une certaine analogie avec ceux du vagin et du col de la matrice, et que, par suite de cette conformité, le canal excréteur de l'urine avait, à raison de son diamètre et de ses besoins, la propriété de se dilater comme le col de la matrice et le conduit génital de la femme lors de l'accouchement, je fus convaincu, d'après cette observation, qu'il ne s'agissait que de savoir s'y prendre pour distendre convenablement l'urètre, soit pour ouvrir et franchir ses rétrécissements, soit pour y passer des instruments destinés à aller triturer les calculs vésicaux. Cette observation est si vraie, que des auteurs anciens assurent avoir extrait des calculs assez gros par le canal de l'urètre, et j'ai moi-même, étant encore élève, eu occasion de dilater assez ce canal par la force d'une injection huileuse pour extraire chez un jeune homme de 15 ans un calcul de la grosseur d'une fève de marais qui s'opposait à l'émission des urines.

Il résulte donc de là que, pour être habile dans le cathétérisme, il ne s'agit que d'imiter autant que possible la marche que suit la nature lorsqu'elle opère un accouchement heureux. Après avoir établi qu'il était indispensable que mes lithotriteurs fussent droits pour pulvériser les calculs par des forures, je ne tardai pas à reconnaître encore l'importance des sondes droites pour franchir sûrement les rétrécissements de l'urètre dans le cas de rétention d'urine. Dans ma brochure de 1829, pages 65-80, j'ai suffisamment exposé mes puissantes raisons sur la nécessité de la rectitude de la sonde droite, pour ne point en parler ici. Une fois fixé sur la forme rectiligne de l'algalie, je choisis pour ma sonde un tube aussi grêle que possible, pouvant donner issue aux urines, et je plaçai à son sommet un renflement tantôt olivaire, tantôt ovoïde ou sphérique, afin qu'en poussant insensiblement ce petit renflement sur les coarctations de l'urètre, il produisît peu à peu la dilatation régulière de ces obstacles sans léser aucunement les parois de ce canal.

Si l'on prête attention à mon procédé, l'on concevra sans peine que je me suis conformé à la marche de l'accouchement. En effet, n'arrive-t-il pas que, dans les derniers temps de la grossesse, la tête de l'enfant, qui presse constamment sur le col de la matrice, dilate insensiblement l'orifice de cet organe pour livrer passage à cette volumineuse grosseur, qui facilite nécessairement l'issue du reste du corps? N'est-ce pas ainsi que le renflement de ma sonde, en favorisant la dilatation du canal de l'urètre, facilite beaucoup la progression de son tube grêle dans ce conduit? Lorsqu'il arrive que l'obstacle est long à céder, j'injecte aussitôt avec force dans l'urètre des mucilagineux ou des huileux pour lubrifier, améliorer ces rétrécissements, et dissiper l'éréthisme du canal, de même que les eaux de l'amnios agissent en facilitant la dilatation du col de la matrice ainsi que le glissement de la tête de l'enfant à travers les passages qu'elle doit parcourir.

C'est uniquement d'après ma publication, comme on peut le concevoir, que M. Amussat s'est occupé des injections forcées, attendu que je parlai de cette dernière invention en novembre 1824 dans un opuscule que j'adressai à tous les médecins de Paris. Cet opuscule, que je fis enregistrer, et qui porte cette date, est intitulé : *Nouvelles découvertes chirurgicales.* C'est dans cet opuscule que j'ai le premier indiqué l'efficacité des injections forcées, qui suffisent souvent seules pour faire uriner le malade en enlevant le mucus qui bouche l'orifice du rétrécissement. Cette pièce démontre incontestablement, par sa date de 1824, que l'invention des injections forcées m'appartient exclusivement, avec d'autant plus de raison que ce n'est qu'en décembre 1825 que M. Amussat a songé à l'efficacité de cette importante innovation, ainsi qu'il le déclare lui-même dans son ouvrage de 1832 sur les rétentions d'urine, page 76.

(2) Voir les certificats, page 39.

Si je tiens autant à démonter ma priorité à l'invention de la sonde droite, c'est parce que je suis profondément convaincu de l'importance de cet instrument dans la pratique chirurgicale, importance qui me paraît n'avoir pas été jusqu'à présent comprise par les praticiens, et même par ceux qui s'en sont proclamés à tort les inventeurs. M. Amussat lui-même préfère encore dans la plupart des circonstances la sonde courbe à la sonde entièrement droite. Néanmoins cette préférence n'a pas lieu de me surprendre, attendu que la sonde droite, dont on s'est tant prévalu dans ces derniers temps, est tellement imparfaite, et qu'il n'y a pas lieu de la préférer à la courbe. Mais l'algalie droite, telle que je l'ai inventée de premier abord, a une supériorité si grande et si manifeste sur les autres, à cause de la ténuité de son tube et du petit renflement précieux qui orne son sommet vésical, que je puis la présenter comme une innovation des plus importantes de la chirurgie.

Cette sonde, à raison de sa rectitude et de sa forme particulière, permettant de tracer des règles positives, indubitables, pour la diriger sûrement dans toute l'étendue de l'urètre, et lui faire franchir les grands obstacles de ce conduit sans se fourvoyer, ne suis-je pas fondé à affirmer que c'est une invention chirurgicale des plus signalées à raison des services précieux qu'elle peut rendre aux malheureux souffrants, surtout dans les cas d'urgence? Que l'on considère un instant le grand nombre de personnes qui périssent par suite de rétentions d'urine, notamment en province, à cause des grandes difficultés que l'on éprouve fréquemment à parcourir l'urètre avec la sonde courbe; que l'on réfléchisse encore aux fausses routes, aux nombreuses fistules urinaires et à tant d'autres dégâts produits par cet instrument courbe, et qui tiennent les sujets dans une infirmité permanente durant toute leur vie : l'on ne pourra, je pense, lui refuser la préséance sur l'invention de la lithotritie, à raison du grand nombre de malades qu'elle est à même de secourir sans délai et sans de grandes souffrances.

Dans un ouvrage que je me propose de publier incessamment se trouvent consignés des principes si sûrs, des règles si positives pour l'usage de ma sonde droite, que les malades eux-mêmes pourront se sonder avec cet instrument, quoiqu'ils ignorent les connaissances anatomiques des voies urinaires.

J'aurais encore bien des faits positifs à faire valoir; mais je m'arrête, du moment que je crois avoir rempli la tâche, que je m'étais proposée, de mettre les illustres membres de l'Académie royale des sciences un peu au courant de mes travaux, qui ont doté la chirurgie de découvertes précieuses à la société. J'ai atteint mon but si j'ai eu le bonheur d'avoir donné à mon récit assez de lucidité pour le rendre digne d'attirer leur attention sur l'exposé que je présente de mes droits à la priorité de la découverte de la lithotritie et de la sonde droite.

Quand même je ne posséderais pas les nombreux certificats qui constatent si puissamment mes travaux sur le broiement de la pierre et mes succès avec la

sonde droite, de 1812 à 1817, la lettre de M. Cohendy, qui se trouve ci-dessus, serait, à elle seule, plus que suffisante pour convaincre de la réalité de mes droits ceux même qui me sont contraires, et pour les forcer à avouer ma priorité à la découverte de la lithotritie et de la sonde droite, algalie dont je connaissais depuis si long-temps la supériorité sur la courbe, et qui devait conduire à des résultats si importants pour le soulagement de l'humanité souffrante.

EXTRAIT DE LA GAZETTE D'AUVERGNE,

DU 21 AOUT 1839,

Au sujet de la Priorité du docteur FOURNIER DE LEMPDES *à l'Invention de la Lithotritie et de la supériorité de ses procédés et de ses Instruments lithotriteurs.*

M. le docteur Fournier de Lempdes se plaint d'une grande injustice; il articule à l'appui de ses griefs des faits précis et authentiques, restés, malgré tous ses efforts, ignorés ou mal jugés. Ce ne serait pas la première fois que, dans l'histoire des sciences et des découvertes utiles, la fatalité, l'intrigue, un concours de circonstances malheureuses, auraient enseveli dans l'ombre le nom et les travaux des véritables inventeurs, pour ne laisser en évidence que le nom et les travaux d'autres plus heureux ou plus adroits. Si telle a été la destinée de M. le le docteur Fournier (et dans tous les cas la chose vaut la peine d'être examinée), la presse ne saurait avoir une plus belle, une plus honorable mission que celle de concourir au redressement d'un grand tort, et de placer sur la voie de la vérité l'estime de la science comme la reconnaissance de l'humanité. C'est d'après ces considérations que nous nous faisons un devoir d'exposer ici l'histoire des travaux lithotritiques du docteur Fournier, en appelant l'attention de nos lecteurs, gens de l'art ou autres, sur la question de fait que soulève cet exposé, question qui présente dans ce pays un intérêt tout particulier, puisque M. Fournier est un enfant de l'Auvergne, et qu'il est tout naturel que ses compatriotes prennent quelque souci d'un fait auquel il attache avec raison l'amour-propre de sa vie, et d'où résulterait pour lui un immense honneur aux yeux de la science.

Dans un mémoire qu'il publia en janvier 1829, et dans lequel sont rapportés plusieurs faits sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, et qui établissent la priorité de notre compatriote dans les découvertes lithotritiques, M. Fournier explique que, dès l'année 1812, vivement préoccupé du désir de délivrer son père des horribles tourments de la pierre, il imagina qu'il était possible de broyer les calculs dans la vessie. Aussitôt il s'occupa de faire construire des instruments lithotriteurs, dont il fit immédiatement l'expérience sur le corps humain. A l'appui de ce fait, qui établirait incontestablement la priorité que réclame M. Fournier, puisque les travaux des autres lithotriteurs, et notamment de MM. Amussat, Civiale, Leroy et Heurteloup, sont de plusieurs années postérieurs à 1812; à l'appui, disons-nous, de ce fait, M. Fournier cite différentes preuves, parmi lesquelles nous remarquons 1° des certificats authentiques et en bonne et due forme d'ouvriers de Clermont qui ont, en 1812, fabriqué des instruments lithotriteurs de l'invention de M. Fournier, alors établi et exerçant la médecine dans cette ville; 2° des certificats de médecins et professeurs de médecine à Clermont, et autres personnes également dignes de foi, qui attestent que dès l'année 1812 M. Fournier s'occupait de lithotritie, et possédait des instruments lithotriteurs dont il faisait l'essai sur le cadavre; 3° d'autres attestations de différentes personnes en présence desquelles, en 1817 et 1818, M. Fournier broya, au moyen de ses procédés, des pierres placées dans une carafe. Enfin M. Fournier relate et cite, dans le mémoire que nous analy-

sons, un extrait de l'*Histoire des progrès récents de la chirurgie*, ouvrage de M. Richerand, dans lequel il est dit, page 95, *qu'un médecin de l'école de Montpellier*, M. Fournier de Lempdes, possédait, en 1817, des instruments pour broyer la pierre dans la vessie.

Les travaux authentiques de MM. Civiale, Leroy, Amussat et Heurteloup, relativement au broiement de la pierre, ne remontant qu'en 1823, il résulterait des faits exposés par M. Fournier la preuve incontestable qu'à ce docteur appartient la priorité dans les découvertes lithotritiques. Toujours est-il qu'aux yeux même les moins prévenus en faveur de M. Fournier, et les plus disposés à voir dans ses confrères les véritables inventeurs de la lithotritie, cette question de priorité présentait au moins des doutes à résoudre, des investigations à faire. M. Fournier essaya de mettre la science et le public sur la voie de ces recherches par la publication de différents mémoires présentés, notamment en 1827, à l'Institut, et par des réclamations adressées aux journaux les plus répandus de l'époque; toutes ses démarches furent inutiles, et il est d'autant plus naturel de penser que le résultat en a été contrarié par de puissantes et jalouses influences, que l'académie royale de médecine, mise en demeure en 1827, par une lettre officielle du ministre de l'intérieur, de s'expliquer sur les réclamations du docteur Fournier, en est encore à donner sa réponse. Le ministre avait proposé à l'académie une série de questions, tendant non seulement à vider le débat de priorité élevé par M. le docteur Fournier, mais encore à caractériser le plus ou moins de mérite de ses procédés. Ce sont ces questions auxquelles l'académie n'a pas encore répondu depuis 1827. En attendant, M. Fournier, victime peut-être d'un plagiat, voit se réaliser pour lui le fameux hémistiche de Virgile, qu'il a pris avec beaucoup d'à-propos pour épigraphe de son mémoire : *Sic vos non vobis.*

M. Fournier explique le plagiat dont il croit avoir à se plaindre par cette circonstance, qu'en 1817 et 1818, il opéra sur le cadavre dans les amphithéâtres de la capitale, en présence d'un grand nombre d'élèves et à différentes reprises, le broiement de la pierre. Mais ici c'est bien moins la question de plagiat que la question de priorité qui est importante : car, à la rigueur, il y a pu avoir priorité de la part des uns sans qu'il y ait eu plagiat de la part des autres. Le plagiat peut être difficile à prouver, mais la priorité l'est beaucoup moins, et il nous semble en effet que les preuves qu'apporte M. Fournier en faveur de la sienne sont de nature à frapper tout esprit de bonne foi.

Nous parlerions des instruments de M. Fournier, de leur configuration, de leur usage et de leurs effets, si nous étions le moins du monde compétents pour aborder pareille matière. Nous devons dire toutefois qu'autant qu'en peuvent juger des personnes étrangères à l'art, comme nous le sommes, ces instruments nous ont paru d'une confection simple, solide, et de tous points rationnelle. Les lignes suivantes, extraites des mémoires même de M. Fournier, suffiront pour donner une idée de ses procédés.

« Mes instruments diffèrent tellement de tous ceux connus, qu'ils ne sont point fourchus, et n'ont ni pinces, ni bouts, ni éminences, ni crocs capables de déchirer la vessie ou de la pincer, de l'accrocher fréquemment, en cherchant à tâtons la pierre, surtout lorsqu'il s'agit de saisir et d'écraser les nombreux fragments qui résultent de sa division. Au contraire, mes instruments, que je nomme litholeptes, se développent en anses, en cercles, en poches ou en globes, imitant de petites cages sphériques ou piriformes, qui s'ajustent parfaitement à la concavité de la vessie, et qui, même employés par des mains inhabiles, ne pourraient pincer

ni accrocher ce viscère. Des ouvertures latérales qu'on agrandit à volonté permettent, par la rotation du litholepte, de saisir soudain et solidement, dans le bas-fond de l'organe, les plus gros calculs comme les petits graviers.....

» Ils ont une telle disposition, et leurs branches offrent une si grande solidité, que les calculs un peu tendres sont facilement et promptement écrasés, sans qu'il soit nécessaire de les perforer, ce qui abrége considérablement cette opération du broiement. De plus, ces instruments s'opposent à toute issue des liquides, la vessie est maintenue suffisamment dilatée, et on peut les mouvoir librement, sans crainte d'irriter et d'enflammer ce viscère. »

Suivent des explications sur l'usage d'un tube destiné à recevoir, à laisser entrer, sortir, en un mot fonctionner suivant leur usage toutes les pièces nécessaires pour la destruction et la sortie totale des corps étrangers, sans que le sujet éprouve le moindre inconvénient de leur passage. Ce tube offre en outre une large issue aux détritus de la pierre et aux graviers, et simplifie par conséquent et abrége beaucoup l'opération, qui, dans les autres procédés, se complique de plusieurs réintroductions toujours douloureuses.

« Loin d'être obligé de faire un grand nombre de petits trous à la pierre jusqu'à ce qu'elle tombe en morceaux, j'emploie, dit M. Fournier, suivant les divers cas, six espèces de perforateurs très solides, de ma seule invention, dont les mèches, après avoir traversé des tubes de deux lignes à deux lignes et demie de diamètre, se développent peu à peu symétriquement. La plupart acquièrent d'abord la forme d'un fer de lance, puis celle d'une losange, dont les deux angles latéraux sont très écartés, en sorte que d'un seul temps ils peuvent pulvériser des pierres jusqu'à 18 lignes et plus d'épaisseur..... »

M. Fournier maintient les liquides dans l'organe, condition nécessaire au succès de toute lithotritie, en employant un tampon d'une composition particulière qui s'oppose puissamment à l'issue des liquides, sans gêner le mouvement des instruments qui le traversent.

Les procédés lithotriteurs de M. Fournier se complètent par l'usage d'une sonde qu'il appelle *à entonnoir*. Cet entonnoir, fermé pour l'introduction de la sonde, se développe, une fois arrivé dans l'organe, pour y recevoir la pierre et ses débris, qui s'y rendent d'eux-mêmes par une simple position du sujet. En outre, cet entonnoir, distendant légèrement le col vésical, offre le précieux avantage de préserver cette partie de toute lésion et déchirement par les instruments broyeurs, accident fréquent dans les autres méthodes.

Tels sont, en abrégé, les instruments et les procédés de M. Founrier, instruments et procédés dont nous avons entendu constater le mérite par des hommes de l'art. Au reste, le génie inventif de notre compatriote est attesté non seulement par ses travaux lithotritiques, mais encore par ses études sur les affections herniaires, études qui l'ont mis à même d'imaginer et de confectionner différentes sortes de bandages d'un usage généralement reconnu comme parfaitement approprié à ce genre de maladie. Sous ce rapport aussi, M. le docteur Fournier de Lempdes a bien mérité de l'humanité.

ANALYSE

D'UN PROCÉDÉ LITHOTRITEUR

ET

DES INSTRUMENTS PROPRES A CE PROCÉDÉ

INVENTÉS ET APPLIQUÉS AVEC SUCCÈS

Par le docteur FOURNIER DE LEMPDES.

Comparaison de ce procédé avec celui des autres opérateurs.

La nomination prochaine du remplaçant au fauteuil du baron Larrey à l'Académie des sciences ne me permettant de donner que peu de temps à ce travail, afin de pouvoir le présenter assez tôt pour justifier ma candidature à ce fauteuil, le lecteur voudra bien être indulgent sur les imperfections qu'il pourrait y rencontrer.

L'on sait qu'avec tous les autres instruments lithotriteurs, il faut de nombreuses séances de lithotritie, souvent très douloureuses, pour parvenir à délivrer les sujets de leur pierre. Ces douleurs, qui souvent deviennent très vives, sont nécessairement le résultat du froissement des parois de la vessie par les mors, les dents ou les pinces des instruments, qui accrochent et meurtrissent fréquemment cet organe, lorsque le chirurgien veut chercher et saisir, hors de la portée de la vue, la pierre et ses nombreux débris, souvent logés sous les replis de la poche urinaire. Ces instruments sont d'autant plus défectueux que, lorsqu'ils viennent à se casser, accident qui arrive quelquefois, il en résulte presque toujours la perte du sujet. De plus, beaucoup de personnes, surtout les enfants, ne peuvent point être lithotritiés avec fruit, et un grand nombre périssent à la suite de cette opéra-

tion (1). Enfin, comme il n'y a aucun moyen pour reconnaître tous les débris pierreux renfermés dans la vessie, ni pour pouvoir sûrement broyer et extraire ces graviers, il en résulte fréquemment la reproduction de cette maladie, attendu que les graviers qui n'ont pu être extraits forment souvent autant de noyaux de nouveaux calculs.

Parmi les dix systèmes de lithotritie que j'ai créés, je me borne ici à l'analyse du plus simple, lequel se compose de trois pièces, nombre égal à celles de la pince crochue à trois branches.

PREMIÈRE PIÈCE. — SONDE A ENTONNOIR.

Cet instrument est une sonde droite métallique très lisse et qui est aussi unie que le tuyau d'une plume d'oie, qu'elle égale en grosseur. L'extrémité vésicale de cette sonde se développe pour former un entonnoir dans la vessie, entonnoir que l'on ferme et ouvre subitement à volonté. Cette sonde, qui a été publiée pour la première fois par le *Messager* du 7 mars 1833, est formée d'un tube mince, très uni dans son intérieur pour la libre entrée et sortie des deux autres pièces; elle est d'une conformation si favorable, qu'elle peut parcourir aisément l'urètre, pour arriver promptement dans la vessie, sans occasionner de douleurs dans la plupart des cas. L'usage de cette sonde est de la plus grande importance pour pratiquer la lithotritie, en ce qu'elle est préservatrice de l'urètre et de la vessie. Par son aide, tous mes instruments s'introduisent sans le moindre inconvénient dans la vessie, pour ronger et broyer la pierre qu'elle contient, et en sortent librement en un instant, sans que le malade se trouve incommodé de leur passage, dont il ne s'aperçoit même pas. Tandis que la fracture des instruments connus dans la vessie devient un accident grave qui met le malade en danger de mort, ma sonde à entonnoir, au contraire, servant de passage aux autres instruments destinés à agir, préserve le sujet des plus légers inconvénients, quelles que soient les fractures qui peuvent survenir à mes lithotriteurs. Bien plus, ces intruments, fracturés, peuvent être aussitôt extraits et remplacés pour continuer l'opération, sans qu'il en reste aucune parcelle dans la vessie. Outre ces immenses avantages, l'entonnoir de cette sonde concourt, conjointement avec le litholepte ou litholabe (2e pièce), à entourer la pierre dans une si grande étendue, et à lui fournir un appui si puissant, qu'une main vigoureuse ne pourrait la tenir plus solidement.

(1) Il a été constaté au sein des Académies que, par l'emploi des méthodes connues de la lithotritie, les plus habiles opérateurs perdaient un malade sur trois. (Voir *la Gazette des hôpitaux* des 25 juillet, 22 août et 12 septembre 1833, et *la Gazette médicale de Paris* du 28 novembre 1835.)

Lorsque, par les méthodes en usage, les chirurgiens n'ont aucun moyen pour s'assurer s'ils ont entièrement débarrassé la vessie des débris pierreux qui résultent du morcellement de la pierre, lorsqu'ils sont physiquement dans l'impossibilité de saisir ces graviers et de les broyer sans broyer en même temps les duplicatures de la vessie qui les couvrent, on ne peut se dissimuler que ces inconvénients sont trop graves pour ne pas appeler une sérieuse attention. A l'aide de ma sonde à entonnoir cette fâcheuse lacune de la lithotritie est entièrement comblée : car l'entonnoir de cette sonde, ayant exactement la forme du col de la vessie, dans lequel elle s'adapte exactement, peut recevoir, par la seule inclinaison du corps du malade en avant, comme s'il voulait rendre les dernières gouttes d'urine, toutes les parcelles pierreuses qui se rendent nécessairement vers le col de la vessie, devenu, par l'effet de cette inclinaison, la partie la plus déclive de l'organe. Il est facile de comprendre que ces débris pierreux, en se rendant au col de la vessie, sont aussi forcés de se rendre dans l'évasement de l'entonnoir, qui occupe et distend ce col assez parfaitement pour ne point permettre qu'aucune parcelle pierreuse puisse prendre place entre cet entonnoir et les membranes de cette portion vésicale.

Au fur et à mesure que les graviers ou débris arrivent dans l'entonnoir, ils y sont aussitôt infailliblement broyés par le litholabe et le foret, ainsi que je le démontre clairement dans l'exposé de ces instruments, et tout le détritus qui en résulte se trouve aussitôt expulsé à travers le tube de la sonde, expulsion que l'on favorise par des injections aqueuses plus ou moins abondantes. En outre, tout le détritus pierreux étant obligé de parcourir le tube de cet entonnoir lorsqu'il est entraîné hors de la vessie, il en résulte qu'aucun gravier ne peut s'engager dans l'urètre, où sa présence aurait pour conséquence d'irriter et enflammer ce conduit délicat et très irritable et d'occasionner les plus déplorables accidents, ainsi que cela est malheureusement si souvent arrivé. Avec le secours de cet entonnoir, la lithotritie urétrale, qui a été l'objet des efforts de quelques chirurgiens lithotriteurs, devient inutile, et les inconvénients de cette opération, ainsi que les douleurs violentes qu'occasionnent les graviers arrêtés dans l'urètre, ne sont plus à redouter.

DEUXIÈME PIÈCE. — LITHOLEPTE.

Ce litholepte est le résultat du perfectionnement de l'instrument à fil de soie que j'avais fait construire en 1812. (Voyez les certificats de M. Larose, page 40, de M. Reverchon, page 41, et de M. Laresche, page 43.) La transformation de mon premier instrument de lithotritie au litholepte actuel n'est autre chose que la réunion articulée de ses branches à leur sommet, réunion que je reconnus indispensable pour saisir la pierre avec promptitude et solidité. Je fus conduit à ce perfectionnement par suite des expériences que je faisais, en 1817, dans les amphi-

théâtres de la Pitié et de Saint-Louis, à Paris. Ce litholabe à fil de soie, que j'abandonnai à cette époque, fut d'autant plus injustement attribué à Meyrieu, en 1827, que les certificats déjà cités, qui en contiennent la description, se trouvent visés et légalisés dès février 1824, à Clermont-Ferrand, et furent présentés à l'Institut en 1827.

Mon litholepte actuel, destiné à saisir les calculs vésicaux, loin d'être, comme les instruments des autres opérateurs, armé de crocs, de dents et de mors pour saisir les calculs, se trouve, au contraire, disposé si favorablement pour l'intérieur de la vessie, que le chirurgien le moins habile et le moins expérimenté ne pourrait, avec lui, léser aucunement cet organe dans les perquisitions qu'il ferait pour saisir les calculs et les graviers qui s'y trouveraient renfermés. Composé d'un tube à parois minces, métalliques, plus long que la sonde à entonnoir, il parcourt facilement l'intérieur de cette sonde. A l'extrémité vésicale de ce tube s'élèvent des branches minces très élastiques, au nombre de quatre à cinq pour les gros calculs et jusqu'à celui de douze pour les graviers. Longues de 8 à 12 centimètres, suivant la grosseur des calculs, ces branches sont solidement fixées et articulées ensemble à leur sommet. Ainsi jointes, elles s'écartent en arc, en dehors, par leur propre élasticité, de façon à représenter une cage sphérique ou piriforme de 5 à 6 centimètres de diamètre ou grosseur. Ces branches offrent entre elles des intervalles égaux; il s'ensuit que la cage piriforme qu'elles présentent imite assez les côtes d'une orange dépourvue de son écorce, dont elle offre, par ses contours, à peu près la forme et la grosseur.

Quant à l'entrée de ladite cage pour le passage du calcul, qu'on se figure la soustraction, sur un côté, d'une ou de deux des branches arquées qui concourent à sa forme sphéroïde, on aura l'idée assez parfaite de cet instrument, que j'appelle *litholepte* ou *litholabe*. S'il n'a que quatre ou cinq branches, l'intervalle que celles-ci laissent entre elles est assez grand pour permettre le passage du calcul sans qu'il soit nécessaire de supposer la soustraction d'une seule. Ces branches arquées, pouvant se joindre toutes ensemble parfaitement sur toute leur longueur, présentent, par leur réunion, une seule tige droite qui fait suite au tube d'où elles naissent. Moins volumineuses que ce tube par leur rapprochement immédiat, ces branches, ainsi dressées, parcourent aisément le conduit de la sonde à entonnoir pour arriver dans la vessie, où elles se développent aussitôt pour former leur cage sphéroïde. Comme la grande élasticité de ces branches les rend aussi souples que de minces rubans de baleine, il en résulte que la cage globuleuse qu'elles forment peut frotter et balayer la vessie dans tous les sens sans le moindre inconvénient pour le malade, pourvu toutefois que ce réservoir urinaire ne soit pas détérioré par quelque affection morbide.

Si par cette courte description j'ai pu donner une idée assez exacte du litholepte, et de l'ouverture de sa cage sur un côté pour donner entrée au calcul,

on comprendra facilement toute l'importance de cet instrument, sans qu'il soit besoin de plus amples explications; l'on concevra aussi avec quelle facilité on peut, en imprimant une légère rotation à la cage du litholepte, saisir soudain dans le bas-fond de la vessie les plus gros calculs, comme les graviers, ainsi que l'on ferait si on voulait ramasser avec une cuillère à pot, au fond d'un vase concave, des corps analogues. Une tige droite métallique occupant toute l'étendue du litholepte fait connaître, par la percussion, la présence de la pierre dans la cage; et, aussitôt que l'on s'aperçoit de l'arrivée du calcul, il suffit de tirer un peu en dehors le litholepte pour conduire la partie antérieure de cette cage dans l'entonnoir de la sonde et pour fixer le calcul qui s'y trouve renfermé; puis, tandis que l'on retient avec la main gauche la sonde immobile, l'on continue de tirer à soi le litholepte avec la droite, jusqu'à ce qu'une certaine résistance assure que le corps pierreux est solidement emprisonné. Alors je tiens aussitôt ces deux pièces de mon instrument (la sonde et le litholepte) dans une traction suffisante pour que la pierre ne puisse plus ballotter: car j'ai un mécanisme approprié à mes lithotriteurs, qui, en un instant, maintient toutes ces pièces dans une position convenable.

Si l'on réfléchit bien que le calcul se trouve, d'une part, embrassé par cinq à huit branches du litholepte, qui le cernent uniformément sur toute sa circonférence; que ces branches, solidement articulées ensemble à leur sommet, présentent à la moitié postérieure du calcul une grande puissance de pression et un emboîtement des plus solides; qu'ensuite la partie antérieure du calcul se trouve encore engagée dans l'entonnoir ou cerné par le rebord de cet évasement, l'on comprendra aisément que la pierre est presque aussi solidement emprisonnée dans mes instruments qu'une amande l'est dans son noyau. La pierre étant ainsi fixée d'une manière invariable, la pression que mes instruments peuvent exercer sur elle est assez forte pour permettre un prompt écrasement du calcul en un grand nombre de morceaux, si la pierre est tendre; ce morcellement est en outre favorisé par la percussion d'une tige droite agissant sur son centre. Quant à celles qui présentent quelque solidité, je ne cherche point à les faire éclater, selon l'usage, pour éviter les meurtrissures que ces éclats produisent dans l'intérieur de la vessie. D'ailleurs, j'ai bien plus tôt fait de es pulvériser avec mes forets-fraises ou évideurs calculeux, qui se trouvent être la troisième pièce de cet appareil lithotriteur.

TROISIÈME PIÈCE. — FORET ÉVIDEUR A LAMES ARTICULÉES.

J'ai, dès l'année 1825, imaginé une dizaine de forets évideurs de différents genres, tous assez solides pour pouvoir, dans une seule forure, pratiquer un trou de 3 à 5 centimètres de large dans une tablette de marbre. De tous ces forets, qui se recommandent par la force de leurs mèches et par l'étendue de leur développement, je choisis celui dont le mécanisme est le plus simple, afin de mieux le faire compren-

dre par une courte description. Quoique j'eusse employé en 1825 et 1826 un certain nombre d'ouvriers à la fabrication de ces évideurs, aucun d'eux n'ayant pu réussir, c'est à l'habileté des trois frères Wébert, couteliers allemands, à qui je dois la meilleure confection de ces forets évideurs, parmi lesquels il y en a deux à chemises et quatre soit à lames, soit à ressorts articulés, qui me furent livrés en mai 1827.

Cet instrument est formé d'un tube en acier très solide de 3 à 4 millimètres de grosseur, afin qu'il puisse parcourir librement l'intérieur du litholepte, dont il occupe toute la longueur jusqu'au milieu de ses branches, et qu'il dépasse aussi de trois à quatre travers de doigt à son extrémité extérieure ou génitale. A cette même extrémité est adapté le mécanisme nécessaire pour faire mouvoir le foret et sa mèche lorsqu'il doit ronger la pierre. Cette mèche, placée à l'extrémité vésicale du tube et présentant quatre articulations, est longue de 3 centimètres environ, et a une grosseur égale à celle du petit tube qu'elle surmonte. Elle est formée de plusieurs lamelles d'acier anglais qui ont chacune 4 millimètres de largeur : ces lamelles sont si bien disposées et articulées, et offrent par cet arrangement une solidité si grande relativement à leur peu d'épaisseur, que leur force extraordinaire étonne les grands mécaniciens qui les ont vues et touchées; de même que des charpentiers ordinaires de province seraient étonnés de voir que des planches minces disposées par d'habiles architectes suffisent pour supporter des charpentes considérables, lorsque eux-mêmes sont obligés d'employer des poutres énormes pour arriver au même but.

Les lamelles qui concourent ainsi à former la mèche de mon foret évideur étant mises en mouvement par un mécanisme qui occupe l'intérieur du petit tube, lequel correspond à une petite molette placée au bout génital de cet évideur, il suffit de mouvoir convenablement cette molette pour qu'à l'instant même cette mèche se développe d'abord en forme de lance, puis insensiblement en losange offrant deux angles aigus, dont l'un forme le sommet ou pointe du foret, et dont l'autre se trouve joint au petit tube où la mèche prend naissance. Les deux angles latéraux, qui sont en premier lieu très ouverts pour former une losange allongée, deviennent à volonté de plus en plus aigus par le mouvement de la molette, tandis que les deux angles précédents perdent la forme aiguë qu'ils avaient d'abord, pour devenir à leur tour de plus en plus ouverts ; en sorte que de la forme losangée cette mèche se transforme en une figure parfaitement carrée, présentant alors 2 centim. de large au lieu de 4 millim. qu'elle offre pour toute grosseur lorsqu'elle est fermée, ce qui lui permet de parcourir tout le tube du litholepte. Cependant, malgré ce grand développement, cette mèche n'a encore acquis tout au plus que les deux tiers de son étendue transversale : car, en continuant de mouvoir la molette dans le même sens, il en résulte que les deux angles placés sur la ligne de l'axe du foret continuent de se rapprocher graduellement, jusqu'à ce qu'ils se touchent, en sorte que les deux angles latéraux se trouvent d'autant plus écartés l'un de l'autre que les deux angles sur la ligne de l'axe se sont plus rapprochés. C'est ainsi que la mèche prend une deuxième fois la forme lan-

céolée, mais cette fois transversalement à la première, et termine son développement en présentant l'aspect d'un Christ dont la pointe du foret figure la tête. Au moyen de cette grande étendue transversale, cet évideur peut faire un trou de 3 centimètres de large. Il est inutile de dire que, sur ce même mécanisme, j'ai fait construire des évideurs de différentes formes qui font des trous beaucoup plus grands et d'autres beaucoup plus petits, attendu que je peux donner à leur mèche la grandeur que je veux sans nuire à leur solidité.

Mon évideur pouvant forer depuis 4 millimètres jusqu'à 30, ou 3 centimètres de diamètre, par un seul trou, il s'en suit qu'il n'y a pas de calcul, quelle que soit sa grosseur, qui ne puisse être complétement réduit en poudre dans une seule séance. S'il m'arrivait d'en rencontrer d'une grosseur plus forte, je serais en mesure de les broyer dans une seule perforation, car j'ai des évideurs qui peuvent forer une largeur de 5 centimètres. Comme le calcul est embrassé circulairement et uniformément en tous sens par le litholepte, en même temps qu'il est en outre cerné à sa partie antérieure par le rebord de l'entonnoir de ma sonde, et qu'il est maintenu fixé de la manière la plus solide et la plus invariable, il arrive que ce calcul est forcé de présenter aussitôt son centre à l'action de mon foret, de façon que je puis, si je veux, le percer d'abord d'outre en outre à son milieu pour l'excaver ensuite du centre à la circonférence, en développant progressivement la mèche de l'évideur; ou bien je puis commencer par faire pénétrer dans la pierre la moitié de la longueur de la mèche, pour la développer ensuite graduellement jusqu'à ce qu'elle ait acquis une étendue suffisante pour gruger le corps pierreux dans toute sa grosseur, en procédant de sa partie antérieure à la postérieure. Cette manière de pulvériser est préférable lorsque le calcul présente une certaine dureté.

Il importe peut-être de dire quelques mots sur la manière de mettre mon évideur en mouvement. Je me suis servi, dans le principe, tantôt de l'archet, tantôt de la manivelle; mais depuis quelque temps je me sers, pour la rotation de mes évideurs, d'un mécanisme analogue à celui du rouet, que mon fils a eu l'idée d'appliquer à mes lithotriteurs pour favoriser le jeu du foret. En effet, par le mouvement doux et régulier que ce nouveau moyen imprime à l'évideur, l'on évite toutes les secousses et commotions désagréables produites par l'impulsion de l'archet, impulsion qui ne manque jamais de fatiguer beaucoup le malade. Soit que l'on se serve du rouet ou de l'archet pour mouvoir l'évideur, il n'est pas moins vrai qu'à raison des mouvements rapides que l'on communique sans relâche à ce *pivoteur*, l'on est bientôt venu à bout de pulvériser complétement la pierre sans désemparer, et le détritus pulvérulent qui en résulte est bientôt extrait en entier par le conduit de la sonde à entonnoir, qui reste toujours en place jusqu'à l'achèvement de l'opération.

Il est impossible à mes forets d'atteindre les parois de la vessie, d'abord parce qu'ils sont trop courts pour ne pas toucher la réunion des branches du litholepte vers leur sommet, ensuite parce que cette réunion, formant une espèce de petite calotte très

solide, qui se trouve précisément sur la ligne de l'axe du litholepte, présente à la pointe de l'évideur une barrière infranchissable. Dans le cas où je voudrais atteindre la calotte que représente le fond de la cage du litholepte, pour y broyer les dernières portions pierreuses qui auraient échappé à l'action du foret, j'ai placé à l'extrémité génitale de cet instrument un régulateur qui le fait avancer de plusieurs millimètres, et s'oppose à ce qu'il dépasse la profondeur voulue. J'ai dit que la mèche de cet évideur était d'acier anglais. Les lames de cette mèche étant trempées convenablement acquièrent par cette trempe et par la disposition de leur mécanisme une force si grande, qu'elles peuvent forer promptement le marbre, et par conséquent les calculs les plus durs. Les trois frères Weber, couteliers allemands, sont les premiers qui m'ont fait convenablement ce genre d'évideurs, avec plusieurs autres de diverses conformations, sur les dessins que je leur ai fournis; ils m'ont donné, en 1827, un certificat que j'ai fait enregistrer pour prendre date de mes inventions.

EXTRACTION DES GRAVIERS.

Dès que la pierre est pulvérisée, on retire l'évideur pour procéder à l'extraction du détritus et des parcelles pierreuses. Après avoir, à l'aide du litholepte et des injections, expulsé le détritus, l'on introduit un deuxième litholepte muni d'une cage à dix ou douze branches, laissant entre elles un très faible intervalle, afin de pouvoir s'emparer des graviers, qui, une fois saisis, ne peuvent plus s'échapper. Quoique la cage du deuxième litholepte soit formée par un plus grand nombre de branches que le premier, toutes ces branches sont aussi unies et aussi souples que de minces rubans de baleines. Il résulte de cette disposition favorable que l'on peut faire avec cette cage piriforme toutes les perquisitions qu'on désire dans la vessie, sans craindre pour cet organe le moindre danger et sans le moindre inconvénient, à moins qu'il ne se trouvât détérioré par quelques affections morbides ou par les calculs, attendu que les pourtours arrondis et flexibles de la cage globuleuse en question s'adaptent favorablement à tous les points des parois concaves de la vessie. Des chirurgiens lithotriteurs, ne comprenant pas les avantages qui résultent de la disposition heureuse de mes litholeptes, ont hasardé dans leurs écrits une assertion que j'ai consignée dans mon ouvrage publié en 1829. Si par là ils ont voulu démontrer que mes expressions étaient entachées d'exagération, ils n'auraient pas dû, au moins, ajouter à ce que j'ai voulu dire. J'ai écrit, il est vrai, que je pouvais saisir les gros calculs comme les petits graviers, mais il est faux que j'aie dit que je pouvais saisir les plus petits graviers. L'exposé suivant va démontrer que je n'ai rien avancé qui ne soit vrai, car le procédé que j'emploie me permet de faire même plus que je n'ai avancé, attendu que je puis, à l'aide de mes instruments, extraire promptement les plus petits graviers. Voici donc le procédé auquel j'ai recours pour obtenir ce précieux résultat.

Lorsque je ne puis plus saisir de graviers avec la cage de mon litholepte, et que je

veux extraire toutes les parcelles pierreuses, pour convaincre le malade comme les assistants qu'il ne reste plus rien dans la vessie, je fais coucher le sujet sur le dos, j'injecte dans cet organe, par le tube du litholepte à cage, la valeur de deux ou trois verres d'eau mucilagineuse. Après m'être assuré que l'entonnoir de la sonde occupe exactement le col de la vessie, et qu'il distend suffisamment ce col pour en effacer complétement les rides, je tire un peu en dehors le litholepte, pour obliger la portion conique ou antérieure de la cage à s'appliquer exactement dans l'évasement de l'entonnoir, prenant la précaution de tourner l'entrée de cette cage vers la partie postérieure de la vessie. Cela fait, je recommande au malade de se tourner à droite et à gauche, afin que par ces divers mouvements l'impulsion du liquide injecté parvienne à balayer les graviers qui se trouveraient engagés dans les recoins formés par quelques duplicatures de la vessie; après quoi je le fais mettre debout ou à genoux sur son lit, en lui recommandant de pencher le corps en avant, comme pour rendre les dernières gouttes d'urine. Par cette dernière position inclinée, le col de la vessie se trouvant la partie la plus déclive, il arrive que toutes les parcelles pierreuses, entraînées par le liquide mucilagineux, se rendent infailliblement dans l'entonnoir, en passant à travers l'entrée de la cage du litholepte. Je tire ensuite ce litholepte comme pour l'extraire, tandis que l'entonnoir de la sonde est maintenu constamment en place. Dans cette dernière manœuvre, si les graviers sont petits, une partie pénètre dans le tube du litholepte, tandis que le surplus se trouve rassemblé au milieu des branches qui forment la cage, et tout sort au moment où je retire le litholepte. S'il arrive que des graviers trop gros s'opposent à la sortie de cet instrument, je débouche aussitôt son tube pour laisser écouler le liquide servant à entraîner le détritus qui peut sortir, j'injecte de nouveau du liquide, puis j'introduis dans le litholepte le foret pour aller piler et écraser entre les branches-cages les gros graviers qu'elles renferment, jusqu'à ce que celles-ci puissent rentrer dans le conduit de l'entonnoir et parvenir en dehors, lorsque je retire entièrement le litholepte. Le détritus renfermé entre les branches une fois extrait, je laisse écouler à travers le large conduit de ma sonde à entonnoir toutes les parcelles pierreuses qui peuvent en sortir avec l'eau qui les entraîne.

Aussitôt que le liquide ne charrie plus de corps pierreux, je réintroduis dans la vessie le même litholepte ou un autre semblable, et, si le malade n'est pas fatigué par la position penchée en avant que je lui ai fait prendre, les graviers qui n'ont pu être entraînés en premier lieu, se trouvant alors dans l'entonnoir, pénètrent dans la cage du litholepte lorsque celle-ci, après avoir parcouru le tube de la sonde, arrive dans son entonnoir, et les graviers saisis par cette cage sont aussitôt pilés et écrasés à leur tour pour être extraits incontinent. On injecte de nouveau du liquide et l'on continue la manœuvre ci-dessus décrite jusqu'à ce que l'on ne rencontre plus rien, et que l'eau introduite dans la vessie n'entraîne plus de détritus ni de parcelles pierreuses, circonstances qui doivent suffire pour convaincre que la vessie est complétement débarrassée. S'il arrivait que le malade ou quelqu'un des assistants conservât en-

core des doutes sur l'entière extraction des graviers, il est un dernier moyen capable de convaincre les plus obstinés à douter.

Ce moyen consiste à injecter dans la vessie une certaine quantité de mercure coulant. Ce liquide métallique, qui n'est point malfaisant dans cet organe, ainsi que la pratique me l'a démontré, se trouvant beaucoup plus lourd que tous les corps pierreux renfermés dans la vessie, enlèverait infailliblement tous les graviers et les transporterait aussitôt à sa surface. Le malade quittant sa position sur le dos prise pour l'injection du mercure coulant dans la vessie, et se penchant en avant comme il a été indiqué à l'occasion des manœuvres précédentes, il en résulterait d'une manière bien évidente que les graviers, qui se trouveraient à la surface du mercure, seraient infailliblement entraînés dans la cage du litholepte, aussitôt que le fluide métallique s'écoulerait par le tube de cet instrument; et cette cage retiendrait entre ses branches les graviers pour y être broyés comme il a été dit précédemment, s'ils ne sortaient point à la suite du mercure coulant.

OBSERVATIONS RELATIVES A LA PERFECTION DES INSTRUMENTS DE L'AUTEUR.

Les méthodes actuellement en usage pour la lithotritie exigent des instruments une solidité assez grande et une force assez considérable pour attaquer dans toute son épaisseur le calcul, qui est quelquefois très gros et souvent très dur, en sorte que pour le faire éclater par de violentes étreintes ou des martelages répétés, il devient indispensable que ces instruments soient d'une dimension trop considérable pour le canal délicat qu'ils doivent parcourir. Il résulte de là que l'introduction de ces instruments est souvent très difficile et très douloureuse pour le malade, surtout à cause de la grande courbure, presque anguleuse, qu'on est obligé de donner à quelques uns de ces lithotriteurs vers leur extrémité vésicale, dans le but de leur faire acquérir plus de puissance. Aussi, par ces méthodes d'écrasement, combien n'est-il pas arrivé de fois, et combien n'arrive-t-il pas souvent encore que l'instrument, moins résistant que le calcul, se brise dans un effort de l'opérateur, et par cet accident formidable met le malade dans un imminent danger!

D'après mon système lithotriteur, la pierre, étant enfermée dans de petites cages sphériques ou piriformes, qui enveloppent ce corps en tous sens, de manière à lui intercepter toute issue, peut être rongée insensiblement sans désemparer. Par cette heureuse disposition, mes instruments, n'ayant pas besoin d'une grande force pour pratiquer la lithotritie, ont, à cause de leur souplesse, de leur peu de volume et de leur mécanisme, le précieux avantage de rendre cette opération peu douloureuse, soit pour leur introduction, soit par l'immobilité qu'on peut leur donner pendant toute la durée du broiement, une fois que la pierre est saisie.

D'après cette méthode, loin de vouloir, avec mes instruments, m'exposer à lutter de force avec un calcul dont le degré de résistance peut d'autant moins être connu,

que souvent son écorce est molle, tandis que l'intérieur approche de la dureté du marbre, j'ai, au contraire, adopté pour principe invariable de gruger peu à peu la pierre, au lieu de l'écraser d'un seul coup. En procédant ainsi, mes instruments, quoique beaucoup moins matériels, moins solides et moins volumineux que ceux des autres, sont bien plus capables de résister à la trituration des calculs que ne le sont ces derniers relativement à la force moléculaire de ces corps qu'ils doivent écraser. En supposant même qu'il arrivât par hasard quelque fracture, dont je ne puis prévoir la possibilité, les instruments que j'ai imaginés sont disposés si favorablement, ainsi que je l'ai déjà dit, que, soit du côté de l'évideur, soit du côté de litholepte, il ne pourrait en résulter aucun inconvénient pour le malade, puisqu'il serait possible de les extraire aussitôt de la vessie et de les remplacer par d'autres, sans même que le sujet vînt à s'en apercevoir. En outre, quelle que fût la portion fracturée, celle-ci sortirait en même temps que l'instrument, en rentrant dans l'entonnoir pour parcourir le conduit de la sonde, qui, par cette forme heureuse, est un puissant protecteur de l'urètre et de la vessie contre les pièces qui pourraient se fracturer.

Pressé d'un côté par le peu de temps qu'il me reste pour terminer ce travail, d'un autre par les instances de plusieurs malades qui m'appellent pour les tirer d'un imminent danger, je me suis vu contraint d'apporter dans la rédaction de ces exposés une précipitation des plus grandes, et le temps ne me permet pas de mentionner les diverses cures que j'ai opérées à l'aide de mes instruments lithotriteurs. Je me borne donc pour l'instant à exposer rapidement quelques cas graves de maladies calculeuses, compliquées d'affections de la vessie et de l'urètre, afin d'achever de démontrer la supériorité de mes procédés sur ceux des autres. Guidé avant tout par le désir d'être utile à mes semblables, je n'ai eu, dans la description de mes instruments, d'autre but que celui de prouver leur immense utilité par les précieux résultats qu'on peut obtenir de leur emploi. J'éloigne, en conséquence, toute idée qui pourrait nuire à mes confrères; et j'éviterai de les citer, me réservant de rapporter les faits sans nommer les personnes.

Me trouvant à Clermont-Ferrand pour affaires, l'on conduisit auprès de moi un nommé Pyrel, des environs d'Ambert, atteint de la pierre, malade déjà cité à l'Académie royale de médecine comme suffisamment guéri par les propriétés prétendues lithotriptiques des eaux de Vichy. M. Fleury, chirurgien distingué du département du Puy-de-Dôme, ayant, avec sa sonde, retrouvé le calcul que l'on croyait dissous par l'usage des eaux de Vichy, m'adressa ce malade, afin que je m'assurasse aussi de l'existence du corps pierreux. M'étant parfaitement convaincu, comme M. Fleury, de l'existence du calcul, le sujet, désabusé sur la disparition de sa pierre, se mit entre mes mains pour être lithotritié. Il m'apprit alors que, pendant qu'il buvait les eaux de Vichy, il arriva dans cette ville un chirurgien renommé pour les opérations de lithotritie, lequel voulut tenter de briser sa pierre, afin

que l'usage de ces eaux en boisson pût opérer plus facilement sa dissolution. L'instrument, me dit-il, parvint bien à saisir la pierre; mais il souffrit tellement lorsque l'opérateur voulut l'écraser, que celui-ci cessa aussitôt son opération. Le sieur Pyrel m'assura avoir été si malade et en si grand danger, par suite de cette tentative, que l'on craignait de le voir succomber avant le lendemain. L'opérateur quitta Vichy le même jour. Après de cruelles souffrances, qui durèrent quelque temps, Pyrel se rétablit néanmoins si bien, et sa vessie se trouva tellement fortifiée par l'usage des eaux minérales en boisson, qu'il croyait ne plus avoir de pierre, tant ses douleurs avaient cessé.

J'entrepris donc de broyer la pierre de ce malade, mais grands furent ma surprise et mon embarras lorsque, malgré l'habitude que j'ai de saisir instantanément les calculs, je vis échouer tous mes efforts pour m'emparer de celui-ci; en sorte qu'après trois quarts d'heure de perquisitions et de tentatives sans succès, je fus obligé de renvoyer la continuation de mes recherches à une autre séance, craignant que, par suite de mes longues perquisitions, ce malade ne fût encore atteint des accidents formidables qui l'avaient conduit à toute extrémité à Vichy.

Heureusement mes craintes ne furent pas de longue durée: car, s'étant mis à dormir au sortir du bain, il se leva, après quelques heures de repos, aussi gaillard qu'avant mes tentatives, si bien qu'ayant passé une bonne nuit, il voulut le lendemain se soumettre à une seconde expérience. Je pris donc mes mesures pour saisir cette fois le calcul; mais, malgré tous mes soins, je ne fus pas plus heureux que la première fois. Cependant, m'étant aperçu que le malade éprouvait une douleur assez aiguë lorsque mon instrument grattait sa pierre, et que cette douleur survenait toujours sur le même point de la vessie, je pris le parti d'extraire mes lithotriteurs pour introduire un autre instrument capable de m'éclairer sur la cause de ce point douloureux. En effet, après avoir rencontré le calcul, je ne tardai pas à découvrir sur un de ses côtés une éminence charnue qui me parut être de la grosseur d'une noisette, et c'était précisément vers ce point qu'il éprouvait une vive douleur lors du contact des instruments. Après avoir fait des injections dans la vessie et fait prendre au malade diverses positions sans que le calcul s'éloignât aucunement de l'éminence douloureuse, j'acquis l'entière conviction qu'il était adhérent aux parois de la vessie. Ayant depuis long-temps fait construire une sonde exprès pour détacher les calculs qui seraient ainsi fixés à la vessie, au moyen d'un anse métallique en forme d'anneau que je fais sortir du sommet de ma sonde et que je puis agrandir autant qu'il est nécessaire, je parvins à accrocher le calcul avec cette anse. Il me sembla que je le fis ballotter; mais le malade souffrait tellement dans cette expérience, que je n'osai pousser plus loin ma tentative, de crainte d'occasionner quelque accident fâcheux. Obligé de partir sans délai pour la capitale, il me devint impossible de lui continuer plus long-temps mes soins. J'étais tellement convaincu que je parviendrais à déloger son calcul et à le broyer, que je fis tous mes efforts pour

l'engager à se rendre chez moi à Paris, lui offrant de le loger, de le nourrir et de lui donner mes soins jusqu'à ce qu'il fût débarrassé de sa pierre, le tout gratuitement. J'ai su que ce pierreux fit le lendemain dix lieues à pied pour s'en retourner chez lui, et qu'il ne fut nullement indisposé par cette longue marche malgré les nombreuses perquisitions que j'avais faites dans sa vessie, et mes essais pour déloger la pierre adhérente. Depuis lors, je n'ai plus eu de ses nouvelles.

Comme l'Académie des sciences va prononcer bientôt sur le mérite des candidats au fauteuil demeuré vacant par le décès du baron Larrey, je me hâte d'abréger les détails relatifs à l'emploi de mes lithotriteurs sur mes malades, afin de pouvoir présenter à temps mon travail à la commission académique chargée de statuer sur les candidatures. Je me borne donc pour le moment aux faits suivants :

M. Félix, de Saint-Étienne, a été délivré par moi, en une seule séance, d'une pierre de deux centimètres de grosseur, quoiqu'il fût affecté en même temps d'un catarrhe à la vessie. M. Lauriau, du Puy, atteint d'un calcul peu volumineux et d'un rétrécissement considérable de l'urètre, fut aussi délivré de sa pierre en une seule séance, après que je fus parvenu, au bout de quinze jours, à dilater suffisamment l'urètre pour permettre l'introduction de minces instruments lithotriteurs destinés aux enfants. M. Moulin, ancien employé au ministère, étant sujet à des rétentions d'urine suivies de souffrances simulant la pierre, et à de fréquentes hémorragies vésicales, les perquisitions en tous sens que j'opérai dans sa vessie avec mes lithotriteurs me firent découvrir que ces maux étaient occasionnés par plusieurs fongus, placés, l'un sur le trigone vésical, l'autre au bas-fond de l'organe; et, malgré le mauvais état de cette vessie, M. Moulin ne fut nullement indisposé des perquisitions minutieuses que je fis avec mon litholepte pour m'assurer si sa vessie renfermait quelque corps pierreux. M. Straber, de Rouen, affligé d'un calcul mural de trois centimètres et demi de grosseur, d'engorgement de la prostate et d'ulcères à la vessie, caractérisés par des urines troubles, purulentes, souvent mêlées de sang, fut, malgré tant de maux réunis, complétement débarrassé de sa pierre en deux séances. Ce malade ne cessa de m'assurer qu'il ressentait moins de douleurs de l'introduction de ma sonde à entonnoir et des mouvements de mes litholeptes dans sa vessie qu'il n'en éprouvait chaque fois qu'il urinait. Après la destruction de sa pierre, son rétablissement fut prompt : car, au bout de deux mois, il ne souffrait plus de sa vessie ni de l'émission des urines; et celles-ci, devenues claires, sans nul vestige de pus, ne différaient plus en rien de celles qui sortent d'une vessie fort saine.

J'aurais encore à mentionner plusieurs autres maladies calculeuses, compliquées de circonstances graves, que j'ai complétement guéries à l'aide de mes instruments; mais les détails dans lesquels je serais forcé d'entrer exigeraient un long récit, que je ne puis entreprendre maintenant par les motifs exposés plus haut. Je réserve ces détails pour un ouvrage que je me propose de publier prochainement.

PARALLÈLE

DES

EFFETS DES INSTRUMENTS LITHOTRITEURS EN USAGE

ET DE CEUX

Des Instruments inventés et confectionnés

PAR LE Dr FOURNIER DE LEMPDES,

Auteur de la Lithotritie.

EFFETS DES INSTRUMENTS LITHOTRITEURS EN USAGE.

1°

D'après un rapport de l'Institut, la moitié des pierreux ne peut être lithotritiée avec succès, et parmi ceux qui ont été opérés il y a un mort sur deux guérisons. (V. *la Gazette des hôpitaux* des 25 juillet, 22 août et 12 septembre 1833. — V. aussi *la Gazette médicale* de Paris du 28 novembre 1835.)

2°

Difficultés et grande souffrance pour l'introduction des lithotriteurs.

3°

Lenteur et difficulté pour saisir la pierre et les graviers, suivies de souffrances du malade.

4°

Grande difficulté et séances nombreuses, en général, pour broyer les calculs.

EFFETS DES INSTRUMENTS LITHOTRITEURS DU Dr FOURNIER DE LEMPDES.

1°

D'après la composition et le mécanisme des lithotriteurs Fournier, ainsi que d'après leur constante efficacité, toutes les conditions sont remplies pour pouvoir lithotritier tous les pierreux en général sans leur faire courir de danger.

2°

Nulle difficulté et peu de souffrance pour l'introduction des lithotriteurs.

3°

Promptitude pour saisir la pierre et les graviers, et peu de souffrance du malade.

4°

Une seule séance suffit, en général, pour broyer les calculs.

5°

Impossibilité physique de broyer la totalité des graviers.

6°

La majeure partie des calculs n'est que morcelée, et forme des graviers volumineux.

7°

Le détritus ne peut être évacué que peu à peu en urinant, et l'urètre à nu est fréquemment irritée par la sortie des graviers anguleux, lesquels obstruent quelquefois complétement ce conduit, inquiètent alors grandement le malade, et mettent l'opérateur dans l'embarras.

8°

Nul moyen pour s'assurer si tout est extrait de la vessie, et conséquemment incertitude du complément de l'opération.

9°

Une fois le lithotriteur parvenu dans la vessie, aucune pièce ne peut s'en détacher, pour être aussitôt remplacée par d'autres, sans extraire tout l'instrument ; il s'ensuit que la réintroduction de celui-ci, pour continuer l'opération, occasionne derechef de vives douleurs au malade.

10°

Avec les lithotriteurs en usage, il est évident que, malgré une grande habileté et une longue expérience, il est parfois bien difficile de parvenir à saisir et à écraser la pierre, ainsi que les nombreux graviers, résultat de son morcellement, sans pincer ou accrocher la vessie, surtout lorsqu'il faut saisir et broyer les graviers qui sont logés dans des recoins ou sous les replis de cet organe.

5°

Facilité physique de pouvoir broyer la totalité des graviers.

6°

Huit dixièmes au moins du calcul sont réduits en poudre, et les deux autres dixièmes en petits graviers.

7°

Le détritus, se rendant promptement dans l'entonnoir de la sonde, est aussitôt, au moyen d'injections, expulsé par son conduit sans fatiguer l'urètre.

8°

L'entonnoir est un moyen infaillible pour tout extraire et s'assurer s'il n'y a plus rien dans la vessie.

9°

Le lithotriteur arrivé dans la vessie, toutes les pièces essentielles pour broyer, hors la sonde à entonnoir, qui ne broie point, sont, quand on le veut, facilement et promptement remplacées par d'autres sans inconvénient, au point que le sujet ne s'en apercevrait pas si on le désirait.

10°

Avec les lithotriteurs de M. Fournier de Lempdes, il est physiquement impossible au chirurgien le plus novice et le plus inexpérimenté de pincer ni d'accrocher en aucun endroit la vessie, quelles que soient les perquisitions qu'il fasse dans cet organe pour parvenir à saisir et à broyer la pierre et les graviers.

11°

Les instruments les plus en usage pour la lithotritie étant destinés à écraser les calculs tout à coup par l'effet de violentes étreintes ou de coups de marteau, en agissant en même temps sur toute l'épaisseur de la pierre, quelle que soit sa grosseur, il arrive quelquefois que l'instrument, moins solide que le calcul qu'il a saisi, se brise lors d'un effort que fait l'opérateur pour écraser ce corps pierreux, ou que ses mors se faussent considérablement.

12°

Avec les lithotriteurs en usage, soit qu'une de leurs branches ou un de leurs mors se brise complétement dans la vessie, ou qu'ils se faussent seulement, dans l'un comme dans l'autre cas c'est toujours un accident très grave pour le malade, attendu qu'en premier lieu, la branche tombée dans la vessie par suite de la fracture ne pouvant point être morcelée pour l'extraire, cette branche se trouve être plus dangereuse pour le malade que le calcul que l'on voulait briser. En second lieu, si la branche faussée se trouve considérablement écartée de sa voisine, ainsi que cela doit toujours avoir lieu lorsque la pierre a résisté aux étreintes de l'instrument (1), il s'ensuit que cette branche, ne pouvant plus se rapprocher de ses voisines, donne aux mors du lithotriteur la forme d'un Y majuscule par suite de son écartement, en sorte que l'instrument ainsi forcé ne peut plus être extrait sans déchirer le col de la vessie et toute la longueur de l'urètre.

11°

Le lithotriteur Fournier ne devant détruire les calculs que successivement peu à peu, en les grugeant en entier, sans les quitter, par une action lente ou très rapide, que l'on règle à volonté, il résulte que, pour procéder de cette manière, une grande force n'étant point nécessaire à ce genre d'instruments, ceux-ci ne risquent jamais de se briser en broyant les calculs vésicaux.

12°

Si jamais il survenait quelque fracture, soit à la mèche de l'évideur, soit à quelques branches de la cage du litholepte, cette circonstance serait d'autant moins à redouter que, quelle que soit la portion fracturée, cette portion, se trouvant encore fixée à un autre point de l'instrument, serait extraite en même temps que celui-ci, sans qu'elle pût jamais gêner en rien sa sortie. Il en serait de même si quelque partie venait à se fausser, soit à l'évideur, soit aux branches du litholepte : car toutes les pièces à qui surviendrait cet inconvénient sont trop élastiques ou trop courtes pour gêner en rien l'issue de l'instrument.

(1) J'ai dit qu'un grand écartement de la branche faussée doit toujours avoir lieu, attendu que, l'opérateur n'ayant aucun indice qui puisse lui faire connaître si c'est son instrument qui cède au lieu de la pierre, dans la persuasion où il doit être que c'est la pierre qu'il écrase, il continue de plus en plus ses efforts, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que le lithotriteur ne peut plus avoir d'effets sur le corps pierreux.

RÉCLAMATION DU Dr FOURNIER DE LEMPDES

Au sujet de deux Instruments de Lithotritie construits en 1812, *l'un à fil de soie, destiné à prendre la pierre, l'autre à la saisir et à la râper de la circonférence au centre.*

Le premier de ces instruments est composé de deux tubes droits, dont l'un, externe, sert de gaîne à l'autre, sur lequel il glisse facilement. Le tube interne porte à son extrémité vésicale quatre ou cinq branches très élastiques, qui s'écartent en dehors. A l'extrémité de chacune d'elles est pratiqué un trou pour recevoir un fil de soie destiné à les rapprocher, afin de saisir solidement la pierre, devant ensuite être rongée du centre à sa circonférence, au moyen de forets et d'évideurs à râpes que j'avais imaginés en 1812. C'est cet instrument à fil de soie que j'ai montré depuis cette époque à une infinité de personnes, notamment à M. Meyrieu, lorsque, le 5 janvier 1825, il m'amena une personne pour la traiter de deux hernies. Quoique plusieurs certificats de divers fabricants m'assurent à toujours la priorité de l'invention de ces deux instruments, à raison de la légalisation, en juin 1824, de ces pièces probatives et de leur description, insérée dans le cahier d'avril 1827 du *Journal des Sciences médicales*, néanmoins M. Meyrieu et divers autres chirurgiens n'ont pas dédaigné de s'attribuer, eu 1827, l'invention des instruments que j'avais mis au rebut dès 1818. C'est ce même instrument qui a été nommé *lithodrassique* par Meyrieu.

L'autre instrument est aussi composé de deux tubes droits. Celui qui est interne porte à son extrémité vésicale trois branches beaucoup plus fortes que celles du précédent. Ces branches, taillées sur les deux tiers de leur longueur en forme de râpes, font ressort à leur origine et s'écartent de manière à prendre la forme des branches de la pince perfectionnée par MM. Leroy et Civiale, ainsi que le baron Richerand l'affirme dans son certificat, lorsqu'il dit que *les instruments de lithotritie du docteur Fournier de Lempdes ont été imités sans que justice lui ait été rendue.*

J'avais, dans le principe, placé un fil de soie à l'extrémité de ces branches; mais je m'aperçus bientôt qu'il devenait inutile, puisque les branches étaient assez fortes pour prendre la pierre. Celle-ci une fois saisie, je vissais dans son intérieur une tige dont l'extrémité vésicale figurait une vis ou une hélice. Dès que la pierre se trouvait bien fixée sur cette tige, je desserrais les branches de la pince à râpe et la grugeais à l'extérieur par un mouvement de va-et-vient. (Voir les certificats de MM. Reverchon et Laresche.) Dans ce dernier, cet instrument est désigné sous le nom de *râpeur des calculs.*

Le litholabe à fil de soie et la pince à râpe sont les premiers instruments que j'ai, dès janvier 1812, fait construire pour la lithotritie. Plus de dix mécaniciens, tant de la province que de la capitale, ont été, jusqu'en 1817, successivement employés à leur confection; mais comme, dans le cours de 1818, j'en imaginai d'autres plus parfaits, j'abandonnai alors ces deux lithotriteurs. Ce sont ces deux instruments dont je me suis servi, à l'amphithéâtre de

Saint-Louis, en présence du baron Richerand et du docteur Biett, témoins l'un et l'autre, en 1817, de mes expériences de lithotritie sur les cadavres. C'était aussi avec ces deux instruments que je faisais mes expériences de lithotritie aux pavillons de la Pitié, en 1817 et 1818. Voilà ce qui explique l'assertion de M. Civiale, lorsqu'il rapporte dans ses ouvrages qu'on ne devait pas ignorer les essais de lithotritie qui étaient faits à cette époque dans ces pavillons. Mais il a eu tort de vouloir s'attribuer ces expériences, attendu que c'est moi-même qui ai rendu témoins de cette nouvelle opération les nombreux élèves que la curiosité appelait autour de moi.

AUTRE RÉCLAMATION RELATIVE AU FORET ÉVIDEUR A RESSORTS ARTICULÉS

Connu sous le nom de FORET A COUTEAUX MOBILES, *attribué à tort à un autre Chirurgien.*

Parmi les dessins et la description des forets évideurs, qui sont consignés dans le certificat des trois frères Weber, se trouve le foret à ressorts articulés, connu sous le nom de *foret à couteaux mobiles*, qu'ils m'ont délivré en 1827. Si j'ai entrepris la description de ce foret, c'est pour prouver avec combien de raison je revendique une invention qui passerait, contre toute justice, comme appartenant à un autre médecin qui n'a pas même su l'employer utilement, quoiqu'il en eût exposé les précieux résultats à l'Académie des sciences long-temps après moi. La description de cet instrument se trouve consignée dans ma brochure publiée en janvier 1829 (1). J'ai, en outre, de l'Académie royale de Médecine, un récépissé du dépôt que j'y ai fait de la description et des dessins de six instruments perforateurs, dans lesquels le foret dit *à couteaux mobiles* se trouve compris. Malgré mes précautions, M. Rigal s'est attribué ce dernier foret évideur, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences le 14 septembre 1829, huit mois après la publication de la brochure ci-dessus mentionnée. Dans son mémoire, ce médecin désigna sous le nom de *foret à couteaux mobiles* cet évideur, dont le dessin se trouve dans le livre qu'il a fait imprimer sur la fin de 1829.

Cet instrument est construit de telle façon que sa mèche, en se développant, s'élargit d'abord en forme de lance un peu allongée, puis prend celle de losange dans son plus grand développement. Cette mèche est composée d'un axe en acier qui se continue à celui d'une tige renfermée dans le petit tube du foret. Cet axe est surmonté ou terminé à son sommet par une éminence pointue et conique, taillée sur trois faces. A droite et à gauche de cette éminence conique sont articulées, par des rivures, deux lames d'acier d'un centimètre

(1) Lithotritie perfectionnée, sonde droite, injections forcées, etc.

et demi à deux centimètres de longueur, posées sur champ de chaque côté, et dont le bord supérieur offre un tranchant pour gruger le calcul. Ces deux lames s'articulent ensuite, chacune à leur autre bout, à une branche formant ressort, lesquels deux ressorts s'élèvent du bout vésical du tube. Ces branches à ressort, articulées aux deux lames qui concourent à former la mèche, se trouvent ainsi placées à droite et à gauche de cette mèche. Lorsqu'on pousse le tube vers le sommet de l'axe du foret pour faire avancer les deux branches-ressorts vers cette éminence conique, il arrive que les deux petites lames à couteaux, fixées par leur bout supérieur au sommet de l'axe, s'opposent par leur autre bout à l'avancement parallèle des ressorts, auxquels elles sont articulées. De cette manière, elles obligent le sommet de ces ressorts à se porter en dehors de l'axe de la mèche, en se coudant ensemble vers la charnière qui les unit. La forme coudée que présente alors chaque lame avec son ressort imite assez bien celle des bras fléchis sur les deux côtés du corps lorsque les mains sont appuyées sur les hanches; ce qui donne à ce dernier développement de la mèche la figure d'une losange, ainsi que je l'ai indiqué, dans mon ouvrage publié en 1829, de la manière suivante :

« Les mèches de mes forets se développent peu à peu symétriquement; la plupart ac-
» quièrent d'abord la forme d'un fer de lance, puis celle d'une losange dont les deux angles
» latéraux sont très écartés; en sorte que, d'un seul temps, elles peuvent pulvériser les
» pierres jusqu'à dix-huit lignes et plus de grosseur. » (Pages 38 et 39.)

Malgré cet énoncé exact de la mèche de ce foret dans mon livre, malgré la présentation de cet ouvrage à l'Institut, en 1829, pour le concours du prix Monthyon, M. Rigal a su tirer un si grand parti de mon foret dans la description qu'il en a présentée à l'Académie des sciences, que, dans un rapport de cette académie du 16 novembre 1829, il est affirmé que *l'évideur à couteaux mobiles est un instrument fort ingénieux dans sa construction.* Cependant j'avais démontré clairement, au commencement de cette même année, ainsi que les précédentes, par la présentation même des instruments, que j'étais l'auteur dudit foret, ainsi que de beaucoup d'autres inventions des plus importantes pour la lithotritie. Quoique j'eusse montré et expliqué, un an au moins avant M. Rigal, ces divers procédés pour broyer la pierre, à la commission académiqne nommée à ce sujet, et quoiqu'il fût prouvé par des pièces irrécusables que j'étais le véritable auteur de la lithotritie, je fus assez malheureux pour ne jamais trouver dans les rapports académiques un seul mot sur celui qui avait, douze ans avant tout autre et pendant près de vingt années de travaux pénibles, livré le premier au public médical les fondements de cette précieuse découverte.

Il convient de faire observer que, M. Rigal ayant ajouté une troisième branche à mon foret, et que cette forme détruisant la forme à losange pour lui faire prendre la figure d'un triangle pyramidal dont la base constitue le sommet de l'instrument, tandis que la pointe se continue au tube, l'Académie a bien pu se méprendre par l'effet de cette nouvelle forme et ne pas apercevoir le mécanisme de mon invention, par suite de cette troisième branche. Mais cette branche, loin d'augmenter le mérite de ce foret, ne contribue, au contraire, qu'à diminuer sa puissance: car la mèche de ce foret, ne pouvant avoir qu'une grosseur de trois millimètres pour parcourir le tube du litholabe qui tient le calcul, il est évident qu'on ne peut ajouter une troisième branche à cette mèche sans affaiblir considérablement les deux autres. Par ce surcroît d'une autre branche, la mèche du foret se trouve trop affaiblie pour

broyer les calculs qui offrent quelque solidité. Mes procédés de broiement, qui m'ont conduit à imaginer ce foret dès 1825, étant totalement différents de celui des autres, il s'ensuit que les trois pièces qui composent mon appareil lithotriteur n'ont aucun rapport de forme ni d'assemblage avec les autres instruments de lithotritie. C'est ce qui explique pourquoi chaque pièce qui est propre à l'un de mes appareils ne peut nullement convenir à la disposition différente des instruments pour lesquels elle n'a pas été créée. Aussi M. Rigal n'a-t-il jamais pu employer efficacement mon foret.

COPIE TEXTUELLE

DES PIÈCES

Qui prouvent que le docteur Fournier est le premier inventeur de la Lithotritie, ainsi que du Cathétérisme avec les sondes droites.

N. 1.

Billet du baron Richerand *annonçant l'envoi de son Certificat.*

Voilà, Monsieur et cher confrère, le certificat que vous m'avez demandé. Je ne comprends point le déni de justice dont on est coupable envers vous. On peut bien dire des découvertes ce qu'écrivait Ovide des poésies : *Et etiam habent sua fata libelli.* Et puis peut-être avez-vous manqué d'habileté dans vos rapports avec les membres de l'Académie, distributeurs des prix Monthyon ; que sais-je !

Votre très dévoué serviteur et confrère,

Baron Richerand.

25 mai 1835.

N. 2.

Certificat du baron Richerand.

Je soussigné, professeur d'opérations de chirurgie à la faculté de médecine de Paris, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc., atteste que Monsieur le docteur Fournier de Lempdes a fait à l'hôpital Saint-Louis, *au prin-*

temps de l'année 1817, plusieurs expériences de lithotritie sur le cadavre avec des instruments de son invention, depuis imités, perfectionnés, etc., sans que justice lui ait été rendue. En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat pour rendre hommage à la vérité.

Baron RICHERAND.

Paris, le 25 mai 1835.

N. 3.

Certificat du docteur BIETT.

Je soussigné, médecin de l'hôpital Saint-Louis, membre de l'académie royale de médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., certifie que mon confrère Monsieur le docteur Fournier de Lempdes a fait dans le printemps de 1817, dans l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Louis, dont je lui avais facilité l'entrée, des expériences nombreuses et suivies de lithotritie avec des instruments de sa propre invention, et perfectionnés à Paris d'après les indications qu'il avait fournies aux fabricants.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir ce que de raison.

L. BIETT.

Le 9 juin 1835.

N. 4.

Certificat de M. LAROSE.

Je soussigné Larose fils aîné, mécanicien, fabricant d'instruments de mathématiques, habitant à Clermont-Ferrand,

Certifie avoir fait, en 1812, au docteur Fournier de Lempdes, un instrument qu'il avait imaginé pour ronger et réduire en poudre, dans la vessie même, la pierre et les calculs urinaires qui s'y forment.

Cet instrument était composé de trois pièces principales :

1° D'un tube très mince, en acier, de 8 pouces de long sur 3 lignes de diamètre. Hors d'œuvre il faisait ressort dans toute sa longueur, et pour l'introduire plus commodément dans le canal urinaire on le resserrait facilement; il se roulait alors sur lui-même comme une feuille de papier, de manière à diminuer de moitié de grosseur.

La deuxième pièce était composée d'un tube de 9 pouces de long sur 2 lignes de diamètre hors d'œuvre. De son extrémité intérieure s'élevaient cinq branches très élastiques de 3 pouces de long, qui s'écartaient en dehors, par leur propre ressort, de manière à former par leur écartement un évasement de 2 pouces et demi de diamètre à leur extrémité postérieure ou mobile. Chaque extrémité mobile de ces branches se terminait par un trou pour le passage d'un fil de soie qui servait à les réunir. Après avoir fait passer ce fil dans le trou de l'extrémité mobile des quatre premières branches, on en réunissait les deux bouts, que l'on passait

ensuite dans celui de l'extrémité de la cinquième. Cette cinquième branche, un peu plus forte que les quatre autres, avait une rainure en dehors, laquelle rainure se continuait aussi sur un côté du tube, pour loger les deux branches réunies du fil de soie. Ce fil se fixait ensuite par les deux bouts à deux petites oreilles d'un anneau métallique qu'on assujettissait à l'extrémité antérieure du tube par une vis.

Les cinq branches réunies au moyen du fil, cette deuxième pièce s'introduisait alors facilement dans le premier tube, et le traversait librement. Si on lâchait ce fil lorsque les cinq branches étaient entièrement sorties de l'extrémité postérieure du premier tube, elles s'écartaient aussitôt les unes des autres pour former un évasement de 2 pouces et demi de diamètre; alors une pierre du volume d'un œuf de pigeon jusqu'à celle du volume d'un œuf de poule était solidement assujettie en tirant les bouts du fil à soi, en dehors, et en poussant ensuite le premier tube sur les cinq branches.

Les deux bouts du fil et l'extrémité antérieure du tube de la deuxième pièce avaient, sur une longueur de 4 pouces, des divisions de 6 en 6 lignes.

La troisième pièce était composée d'une tige d'acier d'un pied de long sur une demi-ligne de grosseur : à l'extrémité postérieure de cette tige s'élevaient trois branches de forme triangulaire ; elles avaient 2 pouces et demi de long, et s'écartaient l'une de l'autre en dehors, jusqu'à la distance d'un pouce à leurs extrémités mobiles. Ces branches étaient taillées en râpe sur le dehors ; on les tenait réunies au moyen d'un fil qu'on entortillait sur leurs bouts postérieurs. Ainsi réunies, elles formaient ensemble une épaisseur de 2 lignes moins un quart.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 1824.

LAROSE aîné.

Visé par le maire le 19 février 1824, et légalisé par M. le préfet le 2 juin 1824.

N. 5.

Certificat de M. REVERCHON.

Je soussigné Pierre Reverchon, armurier mécanicien, habitant de la ville de Clermont-Ferrand,

Certifie avoir fait, en 1812, pour le docteur Fournier de Lempdes, un instrument qu'il avait inventé pour introduire dans la vessie par le canal naturel, afin d'y réduire en poudre les pierres urinaires.

Cet instrument était formé de quatre pièces droites, composées ainsi qu'il suit :

La première d'un tube en métal très mince, de 8 pouces de long sur 3 lignes de diamètre, hors d'œuvre, et portait une vis de pression à son extrémité extérieure ou génitale.

La deuxième était composée d'un autre tube de 9 pouces de long sur 2 lignes de diamètre. De son extrémité intérieure ou vésicale s'élevaient cinq branches de 3 pouces de long. Ces cinq branches faisaient ressort dans l'étendue d'un pouce à leur extrémité antérieure, où elles s'unissaient au tube ; le surplus des branches, au delà de leur ressort, était taillé en dedans en forme de râpe. Au moyen de leur ressort, ces cinq branches s'écartaient à une égale di-

stance les unes des autres en dehors, jusqu'à offrir par leur écartement un évasement de 3 pouces de diamètre à leurs extrémités mobiles ; à chaque extrémité mobile de ces branches était un trou pour le passage d'un fil de soie qui servait à les réunir. Après que le fil avait traversé les trous des quatre premières branches, on en réunissait ensuite les deux bouts, que l'on passait ensemble dans celui de l'extrémité de la cinquième.

Cette cinquième branche, un peu plus forte que les quatre autres, avait une rainure en dehors, laquelle rainure se continuait aussi sur un côté du tube pour loger les deux branches réunies du fil de soie. Ce fil s'attachait par les deux bouts à un anneau métallique qu'on fixait à l'extrémité extérieure du tube par une vis. Ces cinq branches réunies au moyen du fil, cette deuxième pièce s'introduisait alors facilement dans le premier conduit, qu'elle traversait librement.

Si on lâchait le fil lorsque les cinq branches, après avoir traversé d'outre en outre le premier conduit, étaient entièrement sorties de son extrémité intérieure, elles s'écartaient aussitôt les unes des autres en dehors, par leur propre ressort, jusqu'à offrir à leur bout mobile un évasement de 3 pouces de diamètre. Alors une pierre du volume d'un œuf de pigeon jusqu'à celui d'un œuf de poule était solidement saisie par cet instrument, en tirant les bouts du fil de soie en dehors, et en poussant en même temps le premier tube sur les cinq branches.

Les deux bouts de fil qui dépassaient l'extrémité extérieure du tube de cette deuxième pièce avaient, dans l'étendue de 4 pouces, des divisions de 6 lignes en 6 lignes.

La troisième pièce était un foret dont la tige avait un pied de long.

La quatrième était une tige d'acier de 18 pouces de long sur une ligne de diamètre ; cette tige était un peu aplatie vers son centre, ainsi qu'à son extrémité extérieure, pour être saisie en ces deux endroits par une pince en forme de petit étau à main, et se terminait à son extrémité intérieure par une vis à bois.

Une pierre de marbre, saisie par les branches de la deuxième pièce, était ensuite facilement percée par le foret, dont la tige occupait toute la longueur du tube. Celui-ci ôté, on introduisait à sa place la tige d'acier, dont la vis se rendait dans le trou de la pierre fait par le foret. Alors on vissait cette tige d'acier jusqu'à ce qu'elle fût solidement assujettie à la pierre, en la tournant avec la pince à étau, qu'on plaçait à son centre ; cela fait, on lâchait le fil de soie, et les cinq branches de l'instrument, suffisamment pressées sur la pierre par le premier tube dans lequel était alors renfermée une partie de leurs ressorts, la râpaient fortement en tirant cette tige d'un pouce et demi au dehors, et en la rentrant ensuite d'autant, mouvement alternatif qu'on pouvait facilement continuer jusqu'à ce que la pierre fût entièrement râpée.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 1824.

Reverchon.

Visé par le maire le 23 février 1824, et légalisé par le préfet du Puy-de-Dôme le 2 juin 1824.

Dans les premiers essais de cet instrument, m'étant aperçu qu'un si grand nombre de branches s'opposait à l'arrivée des calculs entre elles, je ne lui conservai que trois branches que je fis construire, sur la fin de 1812, par un habile mécanicien de Vic-le-Comte (M. Par-

doux), et que j'envoyai ensuite en 1814 à M. Laresche, célèbre mécanicien en horlogerie, qu le désigne dans son certificat sous le nom de *râpeur des calculs*. Par suite de cette soustraction, ces trois branches se trouvant, à raison de leur volume et de leur solidité, assez fortes pour saisir et râper la pierre par l'action de leur ressort, que j'augmentais à volonté par le serrement du tube externe, dans lequel ces branches rentraient à leur naissance, j'ôtai le fil de soie, que je reconnus être inutile. Cette modification lui a donné la forme de la pince à trois branches, dont elle a suggéré l'idée ; et j'ai employé dès 1814 et en 1817 cet instrument aux mêmes usages que la pince dont se servent MM. Civiale et Leroy d'Etioles depuis 1823.

N. 6.

Certificat de M. Laresche.

Je soussigné Hugues-François Laresche, horloger-mécanicien à Paris, rue de Valois, n. 13, au premier, certifie que M. Fournier de Lempdes, docteur en médecine à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, me fit remettre à Paris, en 1814, un instrument de chirurgie de son invention, destiné à saisir la pierre dans la vessie, et à l'y pulvériser. M. Fournier me fit témoigner le désir qu'il avait que de pareils instruments fussent exécutés par moi-même. Mes occupations en horlogerie ne me permettant pas de me livrer à un travail de ce genre, je répondis à M. Fournier qu'il m'était impossible d'exécuter cet instrument, mais que je lui indiquerais volontiers un artiste habile qui remplirait parfaitement ses intentions. En 1817, le docteur Fournier vint à Paris me prier de tenir ma promesse, et de suivre l'exécution de l'instrument de son invention : ce que je fis (1). Il me détailla tous les effets de cet étonnant instrument, et l'action qui devait résulter de celui qu'il nommait son *pulvérisateur des calculs urinaires*. Je n'entrerai pas dans le mérite de cet instrument ; je vais seulement essayer de le décrire.

Cet instrument se composait d'un tube en métal très mince, d'environ 8 pouces de long et 3 lignes de diamètre ; il portait à son extrémité inférieure une vis de pression dont l'office était de retenir ce que l'on introduisait dans le tube. Le haut était évasé et formait un cône ; dans ce premier tube on en introduisait un second plus long de 2 pouces et de moindre diamètre. Celui-ci portait à son extrémité supérieure cinq branches flexibles de 3 pouces de long, qui, comprimées dans le premier tube, s'écartaient naturellement quand on les poussait en dehors, et formaient entre elles un diamètre de 2 pouces et demi environ, ou 7 pouces et demi de circonférence. Chacune de ces cinq branches portait à son extrémité un trou dans lequel passait un cordonnet de soie qui servait à rapprocher les cinq extrémités des branches saisissantes, en tirant ledit cordonnet, qui passait en double dans le trou de l'une des cinq branches, et, logé dans une petite rainure pratiquée au tube dans toute sa longueur, se fixait à l'extrémité inférieure à l'aide d'une vis. Ces branches réunies par le cordonnet s'introdui-

(1) M. Laresche m'adressa à M. Félix, auteur d'un chandelier mécanique qui mouchait la chandelle, et qui l'éteignait en outre à l'heure qu'on désirait.

saient très aisément dans le tube de 8 pouces. Lorsqu'elles en sortaient et qu'on lâchait le cordonnet, elles s'ouvraient par leur ressort naturel, et l'évasement qu'elles formaient leur permettait de saisir une pierre grosse comme un œuf, car elles formaient, comme je l'ai dit plus haut, une ouverture de 7 pouces et demi de circonférence. On pouvait non seulement saisir la pierre, mais la contenir solidement entre les cinq branches en tirant le fil de soie par dehors, et poussant ensuite sur les branches le premier tube, que le docteur Fournier nommait urétral.

On introduisait dans ce tube, porteur de cinq branches, divers instruments fort ingénieux et très bien combinés, soit un foret en forme de dard, qui portait à son extrémité une petite poulie, pour le faire agir à l'aide d'un archet, soit une branche d'acier dont l'extrémité, légèrement conique, était une vis proportionnée à la grosseur du foret, qui avait percé la pierre. Par ce moyen, on pouvait saisir facilement la pierre. Puis venait un autre instrument, que le docteur nommait *râpeur des calculs;* celui-ci était creux, il s'introduisait dans le tube *urétral*, et la branche à vis pouvait passer aisément dans le corps du *râpeur*, lequel portait à son extrémité trois branches faisant ressort, et intérieurement taillées en râpes, qui, par l'effet de leur élasticité, s'étendaient à environ deux pouces entre elles.

Tels sont les souvenirs positifs qui me restent d'un instrument que je regardais, alors comme aujourd'hui, comme extrêmement ingénieux, et pouvant être du plus grand secours à l'humanité. Tels sont les documents que j'ai reçus de M. le docteur Fournier en 1814 et 1817; en foi de quoi je lui délivre, sur sa demande, le présent certificat, conforme à la vérité, pour lui valoir et servir ce que de raison.

Fait à Paris, le 24 novembre 1825.

LARESCHE.

N. 7.

Certificat de M. BOUCHET.

Je Jean-Charles Bouchet, avoué au tribunal civil de première instance de la ville de Clermont-Ferrand, certifie à qui il appartiendra que j'ai vu au docteur Fournier de Lempdes, dans le courant de l'année 1812, un instrument qu'il m'a dit avoir inventé pour l'introduction dans la vessie par le canal de l'urètre, afin d'y saisir et réduire la pierre en poudre, pour être, en cet état, expulsée par des liquides. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat, pour lui servir et valoir ce que de raison.

BOUCHET, avoué.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er juin 1824.

Visé par le maire le 2 juin 1824, et légalisé par le préfet le même jour.

N. 8.

Certificat de M. Chapot de Laroche.

Sur la demande du docteur Fournier de Lempdes, et conformément à la vérité, j'atteste qu'en 1812 il me donna, à Clermont, connaissance de plusieurs instruments qu'il avait inventés pour réduire, dans la vessie, la pierre en poudre, et la faire sortir par la voie naturelle, délayée dans le liquide.

Chapot-Laroche,
Paris, le 20 novembre 1825. Garde-du-corps du roi.

N. 9.

Lettre de M. Tiolier, banquier à Paris, du 28 mars 1817, qui engage le docteur Fournier à venir à Paris, pour y faire confectionner ses instruments lithotriteurs.

N. 10.

Autre Certificat de M. Chapot de Laroche.

Je soussigné Jean-Joseph Chapot-Laroche, de Clermont, garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles, certifie que M. le docteur Fournier de Lempdes a sondé en ma présence, à Paris, au mois d'août 1818, M. Dagar, garde-du-corps, compagnie de Noailles, avec des sondes droites de son invention.

Chapot-Laroche.

Visé par le maire de Clermont - Ferrand le 25 février 1834, et légalisé par M. le préfet du Puy-de-Dôme le 2 juin 1824.

N. 11.

Certificat de M. Daguillon.

Je soussigné François Daguillon, propriétaire, habitant de la ville de Clermont-Ferrand, rue du Port, certifie qu'ayant été continuellement auprès de défunt Geneix, mon parent, lors de sa dernière maladie en novembre 1819, M. le docteur Fournier de Lempdes le sondait presque tous les jours avec des sondes droites qui avaient un des bouts en forme d'olive.

Ces sondes étaient en outre les seules qui pussent pénétrer jusques dans la vessie.

En foi de quoi j'ai donné le présent, qui contient l'exacte vérité.

Clermont-Ferrand, le 26 février 1824. Daguillon.

Visé par M. le maire de Clermont - Ferrand le 18 mai 1824, et légalisé par M. le préfet du Puy-de-Dôme le 2 juin 1824.

N. 12.

Journal du Puy-de-Dôme du 7 mars 1822, où est une lettre de M. Cohendy, qui assure que M. le docteur Fournier l'a guéri d'une grave rétention d'urine au moyen des sondes droites de son invention. Voyez la page 11, où cette lettre est rapportée en entier.

N. 13.

Supplément de l'Ami de la Charte du Puy-de-Dôme du 7 mars 1822, où est la même lettre de M. Cohendy.

N. 14.

Certificat de M. Bonabaud.

Je soussigné Bonabaud, docteur en médecine, habitant de la ville de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, certifie que M. Fournier de Lempdes, docteur en médecine, habitant de la même ville, m'a présenté des sondes droites dont il s'est dit être l'inventeur. L'extrémité vésicale de ces instruments a une forme olivaire, d'un diamètre double de celui du corps, sur les côtés et en arrière de laquelle sont les ouvertures qui transmettent l'urine. M. Fournier, qui reconnaît à ses instruments des avantages que sa pratique l'a mis à même d'apprécier depuis plusieurs années, a sondé, en ma présence et sans difficulté, un malade qui me rapporta (ainsi que le journal du département en a fait mention il y a deux ans) qu'il était atteint d'une rétention d'urine qui l'avait fait long-temps souffrir, et qu'il devait sa guérison à M. Fournier, qui s'était toujours servi des mêmes sondes.

En foi de quoi ci-dessus je délivre le présent certificat, que j'affirme être conforme à la vérité.

Clermont-Ferrand, ce 10 février 1824. *Signé* Bonabaud, médecin.

Visé par M. le maire, et légalisé par M. le préfet le 21 mai 1824.

N. 15.

Certificat de M. Mavel *fils*.

Je soussigné François Mavel, habitant à Clermont-Ferrand, place des Cordeliers, certifie que j'étais présent lorsque le docteur Fournier de Lempdes sonda mon père, au mois de juillet 1823, avec des sondes droites de son invention, dont un des bouts était en forme d'olive. Il me parut peu souffrir de cette opération, qui fut courte, et il a toujours bien uriné depuis.

Clermont-Ferrand, le 24 février 1824.

Signé François Mavel.

Visé par M. le maire de Clermont-Ferrand le 25 février 1824, et légalisé par M. le préfet le 2 juin 1824.

N. 16.

Certificat de M. Mavel *père.*

Je soussigné Barthélemy Mavel, habitant à Clermont-Ferrand, rue de l'Ange, certifie qu'après avoir éprouvé depuis long-temps des difficultés pour uriner, j'eus, au mois de juillet 1823, une forte rétention d'urine. Je fis alors appeler le docteur Fournier de Lempdes, qui me sonda et surmonta promptement tous les obstacles avec une sonde droite de son invention. Le bout de cette sonde qui traversait le canal était en forme d'olive, et quoique j'eusse le conduit très rétréci et sensible, j'éprouvai néanmoins peu de douleurs lors de son introduction. Elle m'a de plus si bien élargi le passage, que j'ai toujours uriné depuis à plein canal.

Clermont-Ferrand, le 25 février 1824.

Mavel père.

Visé par M. le maire de Clermont-Ferrand le 25 février 1824 et légalisé par M. le préfet le 2 juin 1824.

N. 17.

Certificat du docteur Chomet.

Je soussigné, docteur en chirurgie de la faculté de Paris, directeur de l'école d'accouchement, membre du jury médical du département du Puy-de-Dôme, et ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, déclare avoir donné quelques soins au père de M. Fournier, médecin, qui mourut en 1812, par suite de la présence d'une pierre dans la vessie.

Son fils, frappé et affligé de cette mort, me communiqua alors ses idées sur la possibilité de broyer la pierre dans la vessie au moyen d'instruments qu'il avait imaginés, et sans aucune incision.

Il me pria, la même année 1812, de lui procurer des cadavres à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu, afin de faire l'essai de sa nouvelle méthode; je m'empressai de répondre à ses désirs.

En foi de quoi j'ai donné le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

Clermont-Ferrand, le 25 décembre 1825.

Signé Chomet.

Visé par M. le maire de Clermont-Ferrand le 2 janvier 1826, et légalisé par M. le préfet le 7 janvier 1826.

N. 18.

Certificat de M. Marmontel.

Je puis certifier et attester en toute vérité que, dès l'an 1812 ou 1813, le sieur Fournier de Lempdes, docteur-médecin, résidant à Clermont-Ferrand, où j'étais alors professeur au lycée

de ladite ville, vivement affecté de la mort de son père, qui venait de succomber aux suites douloureuses de la maladie de la pierre, m'a souvent entretenu, à cette époque, des moyens ingénieux qu'il méditait pour parvenir à extraire la pierre de la vessie, sans aucune incision extérieure, en la rongeant et la réduisant en poudre au moyen d'un instrument introduit par les voies urinaires; que, n'étant pas étranger à quelques connaissances anatomiques et même chirurgicales, je me plaisais à faire nombre d'objections aux différents exposés et raisonnements qu'il me faisait, et qui me paraissaient alors des paradoxes; que subséquemment il se plaignait des difficultés qu'il éprouvait auprès des ouvriers de province pour la confection des instruments qu'il inventait; qu'à peu de temps d'alors, j'ai vu et tenu dans mes mains un instrument qu'il nomme ***saisissant détenteur***, en forme de sonde, à une extrémité de laquelle étaient quatre ou cinq branches, qui se fermaient et s'ouvraient au moyen d'un fil de soie; que j'ai vu aussi et tenu une sonde droite, au moyen de laquelle il est de ma connaissance qu'il a pénétré dans la vessie, dans des cas fort difficiles et presque désespérés, où déjà de fausses routes avaient été ouvertes; qu'ensuite il m'a parlé des succès qu'il avait eus dans ses essais sur les cadavres, et des difficultés qu'il avait éprouvées pour en obtenir; de celles qu'il a eues plus grandes encore à Paris, lorsqu'il y est allé pour annoncer, faire valoir à son avantage, ou perfectionner sa merveilleuse découverte.

J'ai relaté tous ces faits parce qu'on me l'a demandé, et qu'ils sont exactement vrais. Je les ai résumés autant que possible, pour ne pas être trop long.

A Clermont-Ferrand, le 5 janvier 1826.

MARMONTEL,
Professeur au collége royal à Orléans,
actuellement en congé à Clermont.

Visé par M. le maire de Clermont-Ferrand le 6 janvier 1826, et légalisé par M. le préfet le 7 janvier 1826.

N. 19.

Certificat de M. JABY, *avocat.*

Je soussigné certifie que le sieur Fournier de Lempdes, docteur en médecine, me communiqua, en l'année 1815, la découverte qu'il disait avoir faite de réduire en poudre la pierre dans la vessie, au moyen d'un instrument qu'il nommait ***pulvérisateur calculeux***. Il m'a également assuré que les différentes expériences qu'il avait faites sur le cadavre ne laissaient aucun doute dans son esprit sur la réussite de ses projets, et qu'il était tellement convaincu de la bonté de ses procédés, qu'il ne balancerait pas à les employer sur les malades qui voudraient se confier à ses soins. Le sieur Fournier m'a également montré, à la même époque, des sondes droites dont il se disait l'inventeur. Ces sondes avaient à l'extrémité que l'on introduit dans la vessie la forme d'une olive.

Délivré au sieur Fournier, sur sa demande, pour lui servir ainsi qu'il avisera.

A Clermont, le 6 janvier 1826.

Signé JABY, *avocat.*

Visé par M. le maire de Clermont-Ferrand le 6 janvier 1826, et légalisé par M. le préfet le 7 janv. même année.

N. 20.

Certificat de M. Tiolier, *juge.*

Je soussigné, doyen des conseillers de la cour royale de Riom, département du Puy-de-Dôme, déclare, certifie et atteste que M. Fournier de Lempdes, docteur en médecine, au commencement de son établissement dans la ville de Clermont-Ferrand, me procura l'honneur et l'avantage de le connaître. J'en fus d'autant plus flatté, que l'on m'avait prévenu dans la ville de Riom sur le génie inventif qu'il avait reçu de la nature, et sur son application à cultiver ses dispositions, pour calculer et combiner. Dès l'année 1812, M. Fournier m'entretenait souvent, tant il était plein de son objet, de ses idées, de ses vues et de ses plans divers, pour pulvériser la pierre dans la vessie, et de ses efforts pour faire exécuter ses projets par les artistes de Clermont; il me communiqua ensuite les résultats de ses méditations, constamment fixées sur ce sujet, et il me témoigna même son grand contentement d'être enfin parvenu, par ses expériences multipliées avec tant de persévérance sur les cadavres, à la certitude de réussir.

Les faits sont vrais.

A Riom, le 18 décembre 1825. *Signé* Tiolier.

Visé par M. le maire de Clermont le 6 janvier 1826, et légalisé par M. le préfet le 7 janvier même année.

Ce vénérable vieillard, doyen des conseillers de la cour royale de Riom, est mort en 1828. Il m'avait écrit en septembre 1826 le billet suivant, au sujet de mes travaux sur le broiement de la pierre.

N. 21.

« Je vois avec bien de la peine, par votre dernière lettre, que vous êtes peu content, et que » vous vous livrez à une sorte d'amertume. J'avoue que, témoin subsistant, comme je l'ai été, » des efforts de vos méditations sur les moyens de broyer les pierres dans la vessie, de votre » travail, de vos expériences, de vos voyages, il m'est pénible de voir qu'un autre a la funeste adresse de s'approprier une si grande découverte; mais vous n'êtes pas le premier » exemple en ce genre, il y aura quelque changement à cela, et, en attendant, patience, courage et résignation, grande prudence et circonspection, car les hommes exigent tout cela à » Paris comme ailleurs, etc.

» Tiolier. »

N. 22.

Certificat de M. Hugaly Despradeaux.

Je déclare que dans le courant de l'année 1817 M. Fournier de Lempdes, docteur-médecin, est venu chez moi pour me prier de le présenter à M. le comte de Chabrol, préfet de la

Seine, dont il me dit vouloir solliciter la protection, au sujet de la découverte qu'il venait de faire d'instruments propres à détruire la pierre dans l'intérieur de la vessie. Je m'empressai de conduire M. Fournier chez M. Busche, allié de M. le comte de Chabrol, et M. Busche obtint en effet, peu de jours après, pour M. Fournier, une audience de M. le préfet de la Seine. En foi de quoi, et sur la demande de M. Fournier, je lui ai donné la présente déclaration.

Clermont, 31 décembre 1825.

Signé Hugaly Despradeaux.

Visé par M. le maire de Clermont-Ferrand le 2 janvier 1826, et légalisé par M. le préfet le 7 janv. même année.

N. 23.

Extrait d'une lettre du 20 *novembre* 1819 *que m'écrivit* M. Patron, *négociant-banquier, habitant alors rue Bergère, n°* 16, *à Paris; résidant actuellement à Genève, rue Saint-Léger, maison Perdreaux.*

J'ai trouvé dans les journaux anglais l'annonce d'un nouvel instrument de chirurgie qui m'a paru devoir vous intéresser, et qui pourrait peut-être vous servir à perfectionner le procédé dont vous vous occupez pour le broiement et l'extraction de la pierre de la vessie. J'en ai fait une traduction exacte, voyez si cela peut vous servir à quelque chose, etc.

Signé Patron.

N. 24.

Certificat de M. Stocken.

Je soussigné H. Stocken, négociant, habitant en 1817 rue Bergère, n. 16, actuellement rue du Mont-Blanc, n. 52, à Paris, certifie que M. Fournier de Lempdes m'ayant à plusieurs reprises dit, ainsi qu'à M. Patron, négociant, avec lequel j'habitais alors, qu'il broyait parfaitement les calculs, dans la vessie des cadavres, avec des instruments qu'il avait inventés : comme nous ne présumions pas que cela fût possible, nous lui fîmes le défi, en juin 1817, de broyer une pierre de marbre, introduite dans une carafe, que nous bouchâmes et cachetâmes. M. Fournier s'étant aussitôt mis en devoir d'exécuter ce qu'il nous avait annoncé, j'assure, en toute conscience, que je vis, avec grande surprise, conjointement avec M. Patron, qui habite actuellement Genève, broyer, par M. Fournier, la pierre en marbre que nous avions renfermée dans ladite carafe. Un tube droit de huit pouces de long, de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire, traversant le bouchon de la carafe, était la seule voie par où divers instruments broyeurs pénétraient successivement dans le vase et en sortaient, en sorte que par ce moyen le docteur Fournier les remplaçait facilement et promptement les uns par les autres. C'est une grande vérité que je m'empresse d'attester, et que je proclamerai à quiconque voudra l'entendre.

Paris, le 24 avril 1828.

Stocken.

N. 25.

En 1824 je publiai un écrit analytique intitulé : *Nouvelles découvertes chirurgicales*, dans lequel j'annonçai 1° mes nouveaux procédés pour traiter et guérir les hernies; 2° les instruments que j'ai inventés depuis 1812 pour réduire en poudre les calculs dans la vessie; 3° mes sondes droites à renflement sphérique ou olivaire pour arriver à la vessie dans les cas de graves rétentions d'urine; 4° sondes élastiques, recouvertes de fondants, pour résoudre les callosités qui se forment dans le canal de l'urètre.

Dans cet écrit j'ai, le premier, annoncé que les injections forcées avec de l'air, des liquides huileux, aqueux, ou du mercure coulant, étaient d'un puissant secours pour surmonter sans danger les obstacles les plus opiniâtres du canal de l'urètre qui s'opposent à l'émission des urines.

N. 26.

Dans l'*Histoire des progrès récents de la chirurgie*, par M. le chevalier Richerand, il est dit à la page 95 qu'un docteur de l'école de Montpellier, M. Fournier de Lempdes, imagina, en 1817, des instruments pour broyer la pierre dans la vessie.

N° 27.

Extrait des Archives générales de Médecine

Académie royale de Médecine, séance du 24 mai 1824. — « M. Fournier dépose sur le » bureau une lettre dont M. le président donne lecture, et dans laquelle il réclame l'antériorité » pour les instruments proposés pour briser et réduire en poudre les calculs urinaires dans » la vessie, et pour les extraire sans incision. »

Imprimerie de GUIRAUDET et JOUAUST, rue Saint-Honoré, 315.

Certificat du Docteur Chomet, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Clermont F^d.

N.° 3 Fac Simile

Place du Timbre

Place du Timbre

je soussigné, docteur en chirurgie de la faculté de paris, directeur de lécole daccouchemens, membre du jury médical du département du puy-de-dôme, et ancien chirurgien de l'hôtel-dieu de clermont-ferrand, déclare avoir donné quelques soins au père de monsieur fournier médecin qui mourut en 1812 par suite de la présence d'une pierre dans la vessie.

son fils frappé et affligé de cette mort me communiqua alors ses idées sur la possibilité de broyer la pierre dans la vessie au moyen d'instrumens qu'il avoit imaginé, et sans aucune incision.

il me pria, la même année 1812, de lui procurer des cadavres à l'amphitéâtre de l'hôtel-dieu afin de faire l'essai de sa nouvelle méthode, je m'empressai de répondre a ses desirs,

en foy de quoi ai donné le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

clermont-ferrand, le vingt cinq decembre mil huit cent vingt cinq.

Chomet

Vu par nous, Maire de la ville de Clermont Fd pour la légalisation de la signature, de l'autre part, du S. Chaumet, Docteur en chirurgie en cette ville,

à Clermont Fd le 2 janvier 1826.

Blatin

Timbre de la mairie de Clermont Fd.

Vu par le Préfet soussigné, pour légalisation de la signature de M. Blatin Maire de la ville de Clermont Fd., le 7 janvier 1826.

[illegible]

Timbre du Départ.t du Puy de dome

Certificat de Mr. Marmontel ancien Chirurgien.

N.° 1 Fac simile

Place du Timbre

Place du Timbre

Je puis certifier, et attester en toute vérité, que dès l'an 1812, ou 1813, le sieur Fournier de Lempdes, docteur médecin résidant à Clermont-Ferrand, où j'étais alors professeur au lycée de la d.e ville, vivement affecté de la mort de son père, qui venoit de succomber aux suites douloureuses de la maladie de la pierre, m'a souvent entretenu, à cette époque, des moyens ingénieux qu'il méditoit pour parvenir à extraire la pierre de la vessie, sans aucune incision extérieure, en la rongeant et la réduisant en poudre, au moyen d'un instrument introduit par les voies urinaires; que n'étant pas étranger à quelques connoissances anatomiques, et même chirurgicales, je me plaisois à faire nombre d'objections aux différens exposés et raisonnements qu'il me faisoit, et qui me paroissoient alors des paradoxes; que subséquemment il se plaignoit des difficultés qu'il éprouvoit auprès des ouvriers de province pour la confection des instruments qu'il inventoit; qu'à peu de temps d'alors j'ai vu et tenu dans mes mains un instrument qu'il nomme, je pense, sagittal ou tenteur, en forme de sonde, à une extrémité de laquelle étoient 4 ou 5 branches, qui se fermoient et s'ouvroient au moyen d'un fil de soie &c. que j'ai vu aussi et tenu une sonde droite, au moyen de laquelle, il est de ma connoissance qu'il a pénétré dans la vessie dans des cas fort difficiles, et presque desespérés, où déjà de fausses routes avoient été ouvertes &c. qu'enfin il m'a parlé des succès qu'il avoit eu dans ses essais sur le cadavre, et des difficultés qu'il avoit éprouvées pour en obtenir, de celles qu'il a eues plus grandes encore à Paris, lorsqu'il y est allé, pour annoncer, faire valoir à son avantage ou perfectionner sa merveilleuse découverte &c. j'ai récolté tous ces faits, parce qu'on me l'a demandé et qu'ils sont exactement vrais. je les ai resumés autant que possible, pour ne pas être trop long.

à Clermont Ferrand le 5 janvier 1826.

Marmontel
professeur au collège Royal d'Orléans
actuellement en congé à Clermont.

Vu par nous, [illegible] de la ville de Clermont [illegible]

pour la légalisation de la signature
ci-contre prest; de Mr [illegible].

En mairie, le 6. janvier 1826.

Blatin

Timbre
de la Mairie
de
Clermont Ferrand

Vu par le Préfet du Puy de Dôme pour légalisation
de la signature de M. Blatin, Maire de la
ville de Clermont F., le 7 janvier 1826.

Pr le Préfet en congé,
Le Secrétaire général
[illegible]

Timbre
du Departemt
du
Puy de Dome

N° 1 Certificat du Baron Richerand.

Administration générale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

Fac Simile

Je, soussigné, Professeur d'Opérations de Chirurgie à la Faculté de médecine de Paris, Chirurgien en chef de l'hôpital St Louis, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres &c. atteste que Monsieur le Dr Fournier de Lempdes a fait à l'hôpital St Louis, au printemps de l'année 1817 plusieurs expériences de lithotritie sur le cadavre avec des instrumens de son invention, depuis imités, perfectionnés &c. sans que justice lui ait été rendue; en foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat pour rendre hommage à la vérité.

Paris, le 25 mai 1835.

Bon Richerand



Billet du Baron Richerand, annonçant l'envoi de son Certificat.

Voila, monsieur & cher confrère, le certificat que vous m'avez demandé. Je ne comprends point le déni de justice dont on est coupable envers vous. On peut bien dire des découvertes ce qu'écrivait Ovide des poésies. Et etiam habent sua fata libelli. et puis peut être avez vous manqué d'habileté dans vos rapports avec les membres de l'academie distributaires des prix Monthyon; que sais-je?

Votre bien dévoué serviteur et confrère.

Bon Richerand

25 mai 1835.



N° 2 Certificat du Doct^r. Biett, Médecin de l'Hospice St Louis.

Fac Simile.

Administration générale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

HO

Je, soussigne, Médecin de l'hopital St Louis membre de l'academie royale de Médecine chevalier de la Légion d'honneur &c. a certifie que mon Confrère M. le D^r. Fournier de Lempdes a fait dans le printemps de 1817 dans l'amphithéatre de l'hopital St Louis dont je lui avais facilité l'entrée, des expériences nombreuses et suivies de lithotritie avec des instrumens de sa propre invention et perfectionnés à Paris d'après les indications qu'il avait fournies aux fabricans

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir ce que de raison.

le 9 juin, 1835 L. Biett